

VILLE DE LILLE  
PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 1995.

La séance est ouverte à 17 heures 35 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Je demande à Madame Caroline CHARLES de bien vouloir procéder à l'appel.

(Madame CHARLES procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LANG, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, RENAR, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SELLANI, SINAGRA, Mme STANIEC, M. VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : M. BESSON (pouvoir), Mme MATTIGHELLO (pouvoir), MM. SAVOYE (pouvoir), SULMAN (pouvoir).

Monsieur le Maire - Je vous remercie.

Madame AUBRY.

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, je souhaite, au nom du Conseil Municipal, vous féliciter chaleureusement, pour votre brillant succès à l'élection de Président de la Communauté Urbaine de Lille. Je crois que chacun ici peut considérer que c'est une bonne chose pour Lille. Mais, au-delà de Lille, c'est une bonne chose pour la Métropole lilloise et donc pour le département et pour la région.

Je crois que le mandat qui va arriver pour la Communauté est décisif car, après ces dernières années où vous avez su, à la tête de la Communauté Urbaine, changer le visage de la Métropole, réaliser des grands travaux et la remettre sur la voie de la relance économique, il va falloir maintenant conforter cette position et définitivement placer la Métropole Lilloise comme une des grandes métropoles européennes.

Je crois que la grande majorité des Conseillers Communautaires ont souhaité, par cette élection, reconnaître le travail accompli par tous puisque vous avez souhaité -et c'est d'ailleurs ce qui est apprécié- travailler avec l'ensemble des Conseillers Communautaires au-delà des tendances partisanes et au-delà des problèmes spécifiques de chaque ville de la Communauté.

Permettez-moi de dire aussi que ceux qui vous ont élu à cette présidence ont bien compris que, devant un mandat aussi décisif, il fallait une personnalité d'envergure nationale et internationale comme vous.

Aussi, je souhaitais au nom du Conseil Municipal vous féliciter encore une fois très chaleureusement.

(applaudissements).

.../...

Monsieur le Maire - Madame AUBRY, je voudrais d'abord vous remercier personnellement pour votre propos, et remercier le Conseil Municipal et tous ceux qui ont bien voulu s'associer aux paroles que vous avez prononcées.

Au fond, que le Maire de Lille devienne Président de la Communauté Urbaine, c'est tellement dans l'ordre des choses et tellement naturel. C'est comme cela qu'on a réglé le problème à Lyon, c'est comme cela qu'on a réglé le problème à Bordeaux, et c'est comme cela qu'on règle le problème partout où on a un peu de bon sens. Et j'ai pu quelquefois m'étonner qu'on prenne tellement de précautions pour qu'il en soit autrement.

Bref, c'est fait comme cela, et c'est bien.

Je vois Monsieur SINAGRA réagir... Ce n'est pas moi qui ai créé les Communautés Urbaines. C'est un certain Premier Ministre qui les a créées en son temps pour établir un pouvoir d'agglomération, -et un pouvoir d'agglomération, c'est un certain nombre de communes. Je vois bien le soin que certains prennent à dire que Lille est une petite ville, mais elle fait presque le double des autres au point de vue population et elle a une histoire qui n'est pas seulement celle du siècle. C'est une ville qui a 1 000 ans d'histoire et qui est véritablement la capitale de tous les Nordistes. Je me permets de dire cela.

Pour autant, je l'ai dit et je le répète, ma présidence à la Communauté Urbaine sera celle d'un consensus de gestion qui s'impose au deuxième degré. Ce sera une présidence de toutes les communes, aussi bien les petites, les moyennes et les grandes. Je crois que c'est absolument indispensable.

Vous ne pouvez pas douter de ma détermination. Nous sommes en fin de siècle, et vous avez tous en mémoire la façon dont a été préparée la fin du XIXème siècle pour entrer dans le XXème. Peu à peu, dans les années qui viennent, on va retrouver la même fureur de s'élancer dans un nouveau siècle et dans un nouveau millénaire. C'est quand même formidable.

Vous ne pouvez pas douter de ma détermination de faire en sorte que notre Métropole puisse entrer dans ce siècle en ayant des atouts supplémentaires. Et non seulement la métropole mais également -je l'espère- la région. En tous les cas, c'est mon vœu le plus cher.

Je veux d'ailleurs remercier tous ceux qui se sont associés et qui ont permis que j'accède à cette présidence. Et j'associerai tous les autres, cela me paraît absolument indispensable. D'ailleurs, je pense que la réunion elle-même a été marquée par une volonté d'entente au-dessus des divisions politiques bien naturelles, non pas pour un consensus politique, ce qui n'aurait pas de sens, mais pour un consensus de gestion, ce qui est tout à fait naturel.

Merci beaucoup Madame AUBRY.

Je vais aborder maintenant le carnet habituel.

Malheureusement, des deuils.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à la mémoire d'une figure fivoise bien connue, notre ancien collègue Monsieur Adolphe DELCOURT qui s'est éteint en août dernier à l'âge de 83 ans.

Sa vie fut celle d'un homme dévoué et d'un militant.

.../...

Sur le plan professionnel, il a consacré 42 années de sa vie à l'artisanat, d'abord à la Chambre des Métiers du Nord, puis à la Caisse Vieillesse Interprofessionnelle Artisanale qu'il avait fondée.

Il fut un militant actif notamment au sein des Amicales Laïques. Il était également Délégué Départemental de l'Education Nationale, Trésorier Général de la Fédération des Amicales Laïques, Administrateur du Denier des écoles laïques et de la FLASEN.

Membre du Parti Socialiste dont il fut trésorier de la section lilloise, il fut élu Conseiller Municipal en 1977 et Délégué de la Caisse des Ecoles pendant de longues années.

La Médaille d'Or du Travail, sa nomination dans l'Ordre des Palmes Académiques et dans l'Ordre du Mérite Civique ont récompensé ses mérites et son dévouement.

Je renouvelle en votre nom à son épouse, à ses enfants et à toute sa famille nos condoléances attristées. Je pense que l'Assemblée voudra bien s'associer à cet hommage que nous rendons à un Lillois qui a bien mérité de la Ville.

Permettez-moi d'adresser également nos condoléances et notre sympathie à Madame et Monsieur Fernand CAILLIEZ pour le décès de leur père, Monsieur Victor HUBERT, ancien concierge au Théâtre de l'Opéra.

J'ai présenté à nos amis les condoléances du Maire auxquelles j'ai associé celles du Conseil Municipal, et je vous en remercie.

Je voudrais maintenant procéder à la remise de la grande Médaille d'Or de la Ville à Madame OVAERE. Il m'est agréable de distinguer ce soir en votre nom Madame Anne OVAERE, Directrice de l'Association d'Aide aux victimes et de la Médiation de Lille et Environs.

Madame OVAERE, qui est née à Lille, a fait ses études et exercé de nombreuses activités professionnelles dans notre ville, ce qui ne l'a pas empêchée de poursuivre des recherches à l'étranger, notamment aux Etats-Unis.

Premier Clerc d'un cabinet d'avocats lillois jusqu'en 1986, elle est depuis 1987 Directrice de l'Association d'Aide aux Victimes et de la Médiation installée à l'Hôtel de Ville de Lille. Elle est également médiateur pénal et conciliateur judiciaire.

Madame OVAERE dont les compétences sont largement reconnues dans le monde juridique et judiciaire lillois, mais aussi national et même international, a participé depuis plusieurs années à la mise en oeuvre des procédures de médiation pénale, en collaboration avec le Parquet de Lille, ainsi qu'à la création des procédures d'alternative aux poursuites, et aux travaux sur la représentation des mineurs maltraités.

Elle a en outre assuré une mission de formation auprès de la Police Nationale et des travailleurs sociaux. Et, très récemment, elle a participé au dispositif d'appui aux victimes de l'attentat du R.E.R. survenu fin juillet à Paris.

Madame OVAERE, qui est membre du Conseil d'Administration de l'Institut National d'Aide aux Victimes et de la Médiation, est déjà titulaire de la Médaille de la Protection Judiciaire de la Jeunesse qui lui a été décernée pour les expériences qu'elle a mises en place avec les mineurs délinquants et les mineurs victimes.

.../...

L'ensemble de votre action, Madame OVAERE justifie pleinement la distinction qui vous est accordée aujourd'hui.

Je vais maintenant avoir le plaisir de vous remettre la grande Médaille d'Or de la Ville de Lille. J'ai pensé en effet, dans des circonstances qui sont troublées et que vous connaissez, et au moment où, tous, nous faisons des efforts pour faire face à des situations qui sont quelquefois difficiles, que c'était certainement le moment de remettre une distinction à quelqu'un qui honore le travail de la Ville et qui a d'ailleurs été honoré par sa propre Administration.

(Remise de la Médaille d'Or de la ville de Lille à Madame OVAERE - applaudissements).

#### **Communications.**

D'abord, la rentrée et le Plan Vigipirate.

Quelques 20 000 enfants ont repris le chemin de l'école, il y a maintenant près de 15 jours. La rentrée s'est faite dans de bonnes conditions, même si cette année, elle a connu un contexte particulier. Après l'attentat criminel commis devant une école israélite à Villeurbanne, des mesures spéciales ont été appliquées dans le cadre du Plan Vigipirate. Elles concernent notamment la protection des écoles.

Avec les adjoints concernés : Madame Ariane CAPON et Monsieur Daniel ROUGERIE, j'ai immédiatement fait appliquer les consignes ministérielles. Je pense que dans ce domaine il ne faut jamais traîner. Dès le vendredi 8 septembre à 19 h 00, les services municipaux ont délimité un périmètre de sécurité autour des établissements scolaires à l'aide de barrières et de plots. C'est ainsi que 155 établissements ont été protégés avec des barrières ou balisettes.

Par ailleurs, depuis le 10 septembre, deux gardiens circulent en permanence sur les sites des établissements scolaires et prennent contact avec les Directeurs. Je souligne également la surveillance exercée par les îlotiers dans le cadre de leurs missions journalières. Il est indispensable que la Ville participe à cette action pour la sécurité des Lilloises et des Lillois et de leurs enfants.

Je voudrais faire une communication sur la Faculté de Droit qui, vous le savez, s'installe à Moulins.

La Faculté de Droit ouvrira ses portes dans le quartier de Moulins le 20 octobre prochain. Il s'agit là d'un événement exceptionnel dans l'histoire de notre ville. C'est pourquoi, au-delà des manifestations officielles menées en partenariat avec les autorités universitaires, la Ville a souhaité accompagner cet événement par l'organisation d'une semaine festive culturelle ouverte à l'ensemble des habitants du quartier, mais aussi à tous les Lillois, et tout particulièrement à tous les étudiants.

Ce programme de festivités se déroulera du 16 au 21 octobre et proposera tous les jours des spectacles, des expositions, des conférences, des animations sportives et l'ouverture du cinéma "l'Univers" qui proposera une programmation particulièrement attractive avec 5 films en avant-première nationale. Ce programme s'achèvera par les portes ouvertes de la Faculté au public, un grand jeu de chasse aux trésors et une soirée au "Prato".

De plus, tous ceux qui souhaiteront participer au grand spectacle prévu au Zénith le 20 octobre à 20 h 30 pourront retirer une invitation à la Mairie du quartier de Moulins.

Je remercie les élus et les services chargés des sports, des fêtes, de la jeunesse, de l'animation et du développement culturel, ainsi que le Conseil de quartier de Moulins et toutes les associations qui se sont unis pour vous proposer un programme aussi riche que varié.

.../...

J'ajoute que l'ouverture de la Faculté de Droit constitue en elle-même un événement considérable pour Lille. En effet, ce sera la première fois qu'une grande structure universitaire réintègre Lille après avoir été délocalisée, il y a plus de 20 ans dans les conditions que connaît bien le Recteur DEBEYRE, ce qui, à ce moment-là, avait été considéré comme une avancée. Mais les choses évoluent... Compte tenu du nombre d'étudiants, nous avons fait une nouvelle répartition entre Villeneuve d'Ascq et Lille, et je dois même dire bien d'autres villes de la région.

Le retour d'une telle structure n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes dans une ville où l'espace est compté et le stationnement difficile. C'est la raison pour laquelle, au-delà de la participation que la Ville de Lille a prise directement dans le projet, notamment par l'attribution de terrains, j'ai souhaité que nous mettions tout en oeuvre afin de rendre plus facile l'implantation de milliers d'étudiants dans le quartier de Moulins, très exactement de 9 000 étudiants.

Avec le Rectorat et les responsables de l'Université de Lille II et ceux de la Faculté de Droit, nous avons veillé à prendre en compte l'ensemble des questions qui pouvaient être soulevées. Cette concertation de qualité, toujours maintenue, aura permis de mettre en oeuvre la plupart des objectifs que nous nous étions fixés. Certes, l'entreprise n'est pas simple.

En ce qui concerne le logement, au-delà des 500 logements déjà disponibles par le C.R.O.U.S., il faudra d'ici trois ans mettre à la disposition des étudiants 1 000 logements supplémentaires dont la moitié dans le privé. Nous avons pris les dispositions en conséquence.

Pour le stationnement, 320 places sont disponibles dans l'enceinte de l'établissement pour les enseignants et le personnel de la faculté. Plus de 600 places sont disponibles sur la voirie et 600 places nouvelles sont aménagées.

J'ajoute qu'il ne serait pas acceptable que 3 000 ou 4 000 étudiants utilisent leur voiture pour suivre leurs enseignements, dès lors que la Faculté de Droit se situe au centre d'un urbanisme particulièrement dense et que les transports en commun, en particulier le métro, sont à la disposition de tous. Ce comportement serait d'ailleurs contraire à l'ensemble des mesures prises dans toutes les grandes villes afin de limiter les embouteillages urbains, le stationnement anarchique et la pollution atmosphérique.

Je dois dire que, sur ce plan, nous avons eu une concertation. Il nous est apparu indispensable bien sûr de faire un effort en ce qui concerne le stationnement, mais nous l'avons fait à la mesure des enjeux de la ville, et en tenant compte que les transports en commun sont au pied de la faculté.

Là, on touche un problème absolument essentiel. Chaque fois, il y aura concertation mais, naturellement, on ne peut pas prévoir un emplacement particulier pour chaque étudiant. Il n'est pas question de cela et ils le comprennent eux-mêmes. C'est pourquoi je crois que toutes les décisions qui ont été prises en concertation avec eux aboutissent à un ensemble de propositions raisonnables.

On touche un problème essentiel. Vous qui êtes des responsables de la Ville, membres du Conseil Municipal, il ne servirait à rien de faire un investissement qui pèserait pendant 20 ans sur la fiscalité des Lilloises et des Lillois -je veux parler du métro et de l'effort que nous faisons avec les autobus- si, parallèlement, il fallait laisser les voitures dans le centre-ville sans essayer de trouver des équilibres indispensables.

Il y a peut-être encore d'autres dispositions à prendre, en particulier des parkings de dissuasion, et nous ne manquerons pas de le faire.

.../...

Pour la restauration des étudiants, 1 700 couverts sont proposés, tant à la cafétéria-brasserie de la faculté rue de Thumesnil, qu'au restaurant universitaire de la rue de Cambrai.

J'ajoute que j'ai demandé le renforcement de la sécurité par une présence accrue de la Police Municipale et, naturellement, de la Police Nationale, ainsi que des agents de sécurité de TRANSPOLE.

Je viens de vous citer l'essentiel des mesures qui seront bien entendu, plus complètes. Elles seront rendues publiques avec précision par l'édition d'un guide d'accueil des étudiants qui permettra de présenter aussi l'histoire et la vie du quartier de Moulins.

Comme vous le constatez, tout a été mis en oeuvre pour accompagner l'implantation de la nouvelle faculté. Toutefois, l'arrivée de plusieurs milliers d'étudiants dans un quartier posera sans doute des problèmes complémentaires, auxquels nous devons tous faire face. Je suis néanmoins convaincu que chacun, enseignants, personnels de la faculté et étudiants, saura apprécier la qualité de la nouvelle Faculté, mais aussi l'ensemble des services proposés par une ville-centre en matière d'animations, de culture, de commerce et de sport. Pour le quartier de Moulins, à l'histoire qui est presque une épopée au XIXème et même au début de ce XXème siècle, l'ouverture de la nouvelle Faculté constituera une étape décisive dans son évolution.

Eh bien, vivent les étudiants qui vont maintenant s'y installer et qui vont y vivre ! Et faisons tous en sorte que ce soit un nouveau départ pour notre quartier de Moulins.

Journée Mondiale contre la misère.

Mes chers collègues, le 17 octobre prochain sera l'occasion d'une journée Mondiale contre la misère placée sous l'égide du Mouvement A.T.D. Quart-Monde. Cette association m'a demandé si la Ville de Lille et son conseil Municipal accepteraient, par une déclaration, de soutenir leur initiative. Bien entendu ! Et je vous propose d'adopter une motion en ce sens. Voici le texte que je vous soumetts :

"Le Conseil Municipal de Lille réuni le 25 septembre 1995 apporte son soutien à l'action menée par l'Association A.T.D. Quart-Monde à l'occasion de la Journée Mondiale contre la misère du 17 octobre prochain. En effet, la situation des plus faibles dans notre société exige la mobilisation de tous afin de réduire cette inacceptable misère.

Au-delà de la solidarité, le débat sur la pauvreté doit aboutir à des propositions concrètes qui doivent permettre d'offrir de véritables activités et un suivi maintenu en faveur des exclus. C'est à cette condition que l'effort collectif, ajouté à l'effort individuel, permettra de garantir un parcours d'insertion réussi qui prépare l'exercice d'une nouvelle citoyenneté.

Cette démarche est incompatible avec les tentatives de tous ceux qui souhaitent régler autoritairement la mendicité, remettre en cause le Revenu Minimum d'Insertion ou accrédiéter l'idée que les prestations sociales relèvent d'un quelconque privilège ; (sans pour autant méconnaître que l'évolution de ces dernières années appelle certainement une nouvelle législation et un complément du rôle de tous les services de sécurité, aussi bien de la Police Nationale que de la Police Municipale, pour naturellement faire en sorte que la sécurité qui est une liberté puisse être exercée sur l'ensemble de la ville).

.../...

Le Conseil Municipal de Lille restera vigilant afin que la solidarité puisse s'exercer plus efficacement dans le respect de la dignité et de la responsabilité des plus démunis. C'est dans ce sens qu'il apporte son plein appui aux actions menées par A.T.D. Quart-Monde, et en particulier à l'initiative d'une Journée Mondiale contre la misère le 17 octobre prochain.

Le Conseil Municipal charge Monsieur Patrick KANNER, Adjoint au Maire chargé de la solidarité, de prendre les contacts nécessaires afin de faciliter les actions qui seront engagées".

Je pense que cette déclaration, à quelques mots près, rencontre l'adhésion du Conseil Municipal. Elle sera, par conséquent, adressée à l'Association et nous participerons à cette journée.

Enfin, je termine par une communication au sujet du projet olympique.

Dans 43 jours, le Conseil National Olympique et Sportif Français choisira la ville candidate à l'accueil des Jeux Olympiques de 2004. Nos chances de l'emporter sont réelles, tout au moins au départ. Vous savez que c'est une épreuve avec des obstacles, et le premier, c'est d'abord au niveau de la France. Il y a un autre candidat. Il y a Lyon et nous.

Le 24 juin, au Stadium de Villeneuve d'Ascq, en compagnie du Président de L.E.O 2004 et de la jeune Emeline, j'ai annoncé publiquement la candidature de Lille. Ce soutien est conforme à l'engagement pris dans notre programme municipal. Depuis cette date, de très nombreuses initiatives ont contribué à populariser et à rendre crédible cette candidature.

Pour ma part, je n'ai jamais caché mon soutien et mon appui, même lorsque certains me le déconseillaient pour ne pas effrayer les Maires des petites communes, ou ceux qui ont toujours peur des grands projets.

Je dois dire à ce propos que quand on voit notre région et les efforts incroyables qu'il faut faire sur le plan de la conversion, quand on voit nos villes, Roubaix, Tourcoing et Lille ; si nous arrivons au but final, ce grand projet, qui nécessite une grande mobilisation de crédits -on l'a vu dans d'autres régions et dans d'autres pays-, serait tout de même susceptible d'apporter un certain nombre de changements dans la Métropole et dans la région. Chacun le perçoit. C'est pourquoi nous sommes sur la ligne de départ.

Aujourd'hui, le dossier technique est prêt et il sera remis au Président du Conseil National Olympique et Sportif Français jeudi prochain. La Commission d'Evaluation des Candidatures viendra à Lille le 5 octobre et je mettrai tout en oeuvre pour bien l'accueillir. Notre Conseil Municipal se prononcera solennellement lors de notre prochaine séance. Les Commissions compétentes se réuniront d'ici là pour formuler leurs recommandations.

Il va de soi qu'avec toute la région Nord - Pas-de-Calais, nous devons tout mettre en oeuvre pour gagner. Pour cela, au-delà de nos atouts que vous connaissez parfaitement, nous pouvons nous appuyer sur trois arguments majeurs :

- notre projet correspond aux souhaits des sportifs grâce, je crois, à sa préparation et à son insertion urbaine. Ce sera par conséquent la fête des athlètes, la fête des sportifs.

- notre projet a été préparé par les initiatives locales et citoyennes dans le cadre du Comité Grand-Lille, et en concertation étroite avec les fédérations sportives. Il recueille aujourd'hui un large soutien politique et institutionnel.

.../...

- c'est bien le tour de la région Nord - Pas-de-Calais, permettez-moi de le dire, si l'on veut donner un sens à une politique nationale équilibrée d'aménagement du territoire.

Lyon a déjà été le théâtre de beaucoup de grandes rencontres exceptionnelles d'hiver ou d'été. Je salue la Ville de Lyon. Nous sommes en compétition mais c'est une compétition cordiale et amicale. Mais je pense que Lille qui n'a jamais été retenue pourrait l'être et que ce serait un grand moment non seulement sportif mais aussi pour l'aménagement du territoire à la fois de la Métropole et de la région.

Je veux tout particulièrement remercier le Directeur de notre Agence de Développement et d'Urbanisme, Francis AMPE, de la peine qu'il s'est donnée. Il n'était pas le seul. Il y avait Monsieur Guy LEFORT, Monsieur Jean-Charles LEFEBVRE et bien d'autres. Ils sont ici l'antenne avancée de tous ceux qui se sont rassemblés pour cette grande idée. J'ai eu l'occasion de les rencontrer -ils étaient au moins une centaine- à Barcelone autour de cette idée et j'ai pu voir combien il y avait de personnalités Lilloises ou de la Métropole et même de la région qui étaient emballées par ce projet.

Si nous ne tentons rien, nous n'aurons rien ! Par conséquent, prenez aussi cette candidature comme une volonté de nous affirmer d'être candidats je ne dis pas à tout mais à tous les projets qui sont valables, et une volonté de nous battre pour réussir. J'espère que nous l'emporterons...

Je remercie tous ceux qui ont préparé ce dossier.

(applaudissements).

C'est un dossier technique assez extraordinaire. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion, sur la Grand-Place de Lille, de prendre connaissance de ce dossier technique. Il y a eu beaucoup de monde et il y a eu beaucoup de signatures.

Je remercie tous ceux qui ont travaillé pour constituer ce dossier. C'est le dossier que nous allons présenter et c'est sur ce dossier que nous allons être jugés et que se fera le choix entre Lille et Lyon. Si nous l'emportons, d'autres épreuves nous attendent... Mais nous nous organiserons pour ces autres épreuves.

Merci à vous. Je suis très heureux de vous saluer et d'avoir reçu ce dossier des Jeux Olympiques de 2004 en pleine réunion du Conseil Municipal. Je pense que vous apportez un appui enthousiaste à cette initiative. Je vous en remercie.

Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Ma remarque est véritablement une remarque de forme, en particulier de démocratie municipale.

Conclure un discours roboratif sur la candidature de Lille aux Jeux Olympiques, sur laquelle chacun peut avoir son opinion -et c'est une très bonne chose-, en disant que nous y faisons tous un accueil enthousiaste est une vision un peu courte.

A titre personnel, je trouve cette candidature tout à fait intéressante et je suis désireux de la soutenir. Mais l'une des différences fondamentales entre la candidature de Lille et celle de Lyon justement, c'est que Raymond BARRE a jugé utile d'associer son Conseil Municipal qui a été très longuement informé des perspectives budgétaires et financières et des retombées d'une telle candidature, et qu'il a soumis cette candidature à l'approbation de son Conseil Municipal.

.../...

Je veux dire que le vote démocratique d'un Conseil Municipal sur une candidature éclairée et détaillée, qui permettrait d'ailleurs aux membres de ce Conseil éventuellement de se mobiliser en tirant derrière eux la population dans un tel projet, est tout à fait différent. Par contre, après vos propos écoutés très poliment par la salle, peut-être d'ailleurs avec l'approbation, j'admire votre capacité à lire l'enthousiasme dans le silence qui a accueilli votre propos.

Ce que je veux dire, c'est qu'il me paraît extrêmement important, sur des sujets comme ceux-là, d'ouvrir de véritables débats en temps et en heure. C'est bien le sens de la participation de notre Opposition dans les années qui viennent d'aller vers une nouvelle démocratie municipale dont nous avons bien besoin dans cette ville.

Monsieur le Maire - C'est très bien, puisque vous avez pris cet angle-là, je vais vous répondre.

Premièrement, cette proposition a été faite et s'est développée durant des semaines où nous avons d'autres occupations, où je défendais l'idée d'un Lille qui se développe dans le cadre d'une Métropole qui soit à l'heure européenne et où, bien souvent, au même moment vous aviez des préoccupations qui consistaient toujours à dénigrer Lille et la Métropole. C'étaient deux façons de voir.

Première chose.

Deuxièmement, la démarche est différente. Je n'ai pas l'habitude de prendre aux autres ce qui leur appartient. Je dois dire que ce n'est pas Monsieur RICHIR qui a eu cette idée-là. Lui et ses amis ont plutôt eu l'idée de dénigrer la ville de Lille dans ses quartiers, de mettre en cause Euralille, et ainsi de suite.

C'est le Grand-Lille qui a eu cette idée et qui la défend d'ailleurs depuis des semaines et des mois. Et là, se rassemblent des hommes et des femmes qui sont issus de tous les milieux, au-delà des clivages politiques. Ce sont eux ! Ils ont travaillé ! On le sait et vous en avez été informé ! Alors, vous y participez...

Ce sont eux ! Je ne vais pas leur voler leur travail ! Nous avons des amis qui ont travaillé et j'ai, plus qu'autorisé, encouragé le Directeur de l'Agence de Développement et d'Urbanisme à y participer, et il y a participé. Pour les autres, ils ont fait ce travail, et quand ce travail a été fait, ils ont cherché une adhésion. Ils ont sollicité le Maire de Lille ès-qualités pour savoir s'il pouvait, à titre personnel, apporter son appui. Oui, le Maire de Lille a apporté un appui enthousiaste.

Vous avez été invité à apporter votre appui personnel. Très bien. Des milliers de Lillois, de Métropolitains, d'hommes et de femmes de la région sont venus signer sur la Grand-Place pour encourager ce projet. Voilà où nous en sommes.

Evidemment, ce projet aurait pu être d'origine municipale, mais ce n'est pas le cas. Vous n'avez pas eu cette imagination et personne ne l'a eue ici. Je ne vais pas le retirer à ceux qui en sont les promoteurs, à ceux qui ont lancé cette idée; à ceux qui ont travaillé pendant des mois et des mois. Ils ont estimé -et c'est de la bonne démocratie- que, prenant cette initiative à titre privé, à titre associatif, il était naturel pour eux de rencontrer l'appui des élus, de ceux qui représentent les villes.

Voilà comment ils se sont adressés au Maire de Lille et peut-être davantage encore au Président de la Communauté Urbaine. Et j'ai donné un accord enthousiaste aujourd'hui d'une façon un peu symbolique.

.../...

Mais, vous savez, il faut beaucoup de symboles pour réussir une grande entreprise comme celle-là. Il faut profiter des réunions du Conseil Municipal pour lancer nos grands projets et nos grandes idées. On ne va tout de même pas rester au niveau du caniveau, où l'on trouve des petits trucs à dire... Majorité... Opposition... un petit discours, etc. Non ! Quand quelque chose vient de nos concitoyens, il faut vraiment de la ferveur, de l'enthousiasme, de l'élan...

J'ai cru que c'était très bien de vous le proposer. Et puisque vous souhaitez de la démocratie, on va consulter le Conseil Municipal pour savoir quels sont ceux qui apportent leur adhésion à une initiative qui a été lancée par d'autres.

Je consulte donc le Conseil Municipal.

Etes-vous d'accord pour que la Ville puisse au moins aider et favoriser les initiatives de Lille 2004 ?

Quels sont ceux qui sont contre ? Néant.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Monsieur BIENVENU.

Le vote est acquis. C'est terminé.

Vous n'avez pas voté, Monsieur RICHIR ? C'est tout. Il faut vous habituer aussi à ce que la démocratie soit organisée. Vous vous êtes exprimé. vous avez mis en cause une démarche et je pense que c'était tout à fait mal à propos de mettre en cause ce grand projet sur les conditions dans lesquelles il a été lancé. Par-dessus le marché, vous savez qu'il a été lancé par beaucoup de ceux qui ont plutôt vos idées que les miennes. Donc, pas de petites discussions comme cela, ni de petits retours...Non ! Au-dessus de tous les clivages, quand des hommes de bonne volonté font quelque chose, je les soutiens !!

Monsieur BIENVENU, vous avez exprimé votre point de vue, vous êtes contre.

M. BIENVENU - Non, je me suis abstenu, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Parfait.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche et espère que vous l'emporterez. Il a été unanime, moins l'abstention de Monsieur BIENVENU, pour vous approuver. Merci.

On voit que c'est la rentrée... On se démarque... Oh là là, on a six ans, mes amis... ! Très bien.

Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Je voulais simplement protester sur la manière. Je suis moi-même un partisan de cette candidature de Lille aux Jeux Olympiques. Ce que je veux dire, c'est qu'à Lyon par exemple...

Monsieur le Maire - Lyon fait ce qu'il veut... ! Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

M. RICHIR - A Lyon, Raymond BARRE a mis en place une commission de travail dès le début du mois de juillet. Nous étions prêts à travailler l'été sur ce dossier s'il l'avait fallu.

.../...

Monsieur le Maire - Mon cher collègue, vous n'êtes pas Conseiller Municipal de Lyon ! Vous êtes, au contraire, Conseiller Municipal de Lille ! A Lyon, c'est Monsieur BARRE qui est le Maire et, à Lille, c'est Monsieur Pierre MAUROY ! Voilà.

M. RICHIR - Je regrette que, lors du premier Conseil Municipal...

Monsieur le Maire - En plus de cela, peut-être l'initiative a-t-elle été municipale à Lyon. A vrai dire, je ne le sais pas. Ici, je viens de vous le rappeler, cela a été une initiative du Grand-Lille qui s'est rassemblé depuis des mois, et peut-être même étiez-vous de ceux qui se sont rassemblés...

Alors, je n'apprécie pas du tout que, pendant des mois, vous alliez à la Maison des Professions pour dire que vous apportez un accord enthousiaste à ce projet, au milieu de beaucoup de vos amis et peut-être des miens aussi, et qu'ici en Conseil Municipal, vous cherchiez la petite guerre au Maire sous prétexte qu'il a été trop enthousiaste pour soutenir ce projet. C'est de la contradiction à bon compte ! Si on veut véritablement servir la ville, vous dans l'Opposition et nous dans la Majorité, il faut trouver d'autres arguments.

C'est la rentrée... Vous voulez montrer que vous êtes là... ! Et bien, vous êtes là ! Je sais.

M. RICHIR - Avouez que si les élus de ce Conseil avaient eu la chance de posséder les photocopies de la chemise jaune que vous avez sur votre bureau...

Monsieur le Maire - Vous l'avez, Monsieur RICHIR ! Si vous êtes membre du club du Grand-Lille, vous êtes au courant de tout ! Vous cherchez la petite bête... !

C'est très bien, on commence comme cela...

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

95/439 - Séance du 25 juin 1995 - Procès-verbal.

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas. Merci.

Adopté.

95/440 - Séance du 3 juillet 1995 - Procès-verbal.

Pas d'observations ? (non) Adopté.

95/441 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.

Nous avons ensuite les délégations accordées au Maire. Je dois dire que ce rapport est une mise à jour -vous le retrouverez d'ailleurs à toutes les réunions du Conseil Municipal- où on vous rend compte exactement de ce que le Maire a fait, décidé, etc. dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été accordés dès qu'il a été élu, lors même de la cérémonie d'installation du Conseil Municipal.

Adopté.

.../...

95/442 - Association Rénovation du Site de la Treille - Adhésion de la Ville de Lille.

Adopté.

95/443 - Parking souterrain place des Halles - Choix du concessionnaire.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

Ensuite, nous arrivons à des problèmes de mise en place du travail du Conseil Municipal. C'est Monsieur VAILLANT qui va rapporter pour les différentes Commissions, les groupes, etc.

Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du dernier Conseil, nous avons adopté un certain nombre de délibérations qui ont permis de pourvoir la représentation de la Ville dans plusieurs structures dont le fonctionnement exigeait des désignations rapides. Il avait été proposé de remettre les autres désignations à la rentrée. C'est pourquoi un certain nombre de délibérations vont vous être soumises aujourd'hui.

95/539 - Commissions municipales - Création - Composition.

Chers collègues, Monsieur le Maire propose la création de 9 Commissions au lieu de 7 dans le précédent mandat. Cette augmentation devra permettre d'en faciliter le fonctionnement en évitant que certaines Commissions cumulent un nombre excessif de domaines de la vie municipale.

Les Commissions qui vous sont proposées sont :

- la Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion,
- la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales,
- la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public,
- la Commission de la Culture,
- la Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité,
- la Commission de l'Enseignement et du Sport,
- la Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie,
- la Commission de la Démocratie participative et de la Citoyenneté,
- la Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse.

Dans chacune de ces Commissions qui sont présidées par Monsieur le Maire, un Président délégué sera chargé d'en animer les travaux.

.../...

D'autre part, Monsieur le Maire a souhaité porter le nombre des membres de chaque Commission à 14, de telle sorte que la plupart des Conseillers Municipaux ne siègent que dans deux Commissions, voire trois exceptionnellement.

L'ensemble des Adjointes ou Conseillers Municipaux délégués feront partie en premier lieu de la Commission où sont traités les dossiers de leur délégation. Toutes les sensibilités du Conseil Municipal seront représentées au sein de ces Commissions.

**Adopté.**

D'autres délibérations vont nous permettre de désigner nos représentants dans des organismes extérieurs. Je ne vous en donnerai pas la liste complète, elle figure dans les documents qui vous ont été distribués pour la préparation de cette séance. Sachez néanmoins qu'elles concernent des organismes aussi divers que la Caisse des Ecoles, la SORELI, l'Office du Tourisme, le Festival de Lille, l'Association pour la Fondation de Lille, l'Association Réussir ou l'Organisme Social du Logement, et bien d'autres encore.

**95/444 - Caisse des Ecoles de Lille - Comité - Désignation des délégués du Conseil Municipal.**

Ont été désignés : Représentant du Maire : Mme CAPON ainsi que Mme CHARLES, MM. DELGRANGE, MARCHAND, Mme MERESSE, MM. REUX, VAILLANT, FALISE, SELLANI, CUCHEVAL, Mme HENAUT, MM. BIENVENU, RICHIR.

**95/445 - Conseil d'Administration de l'Institut de Médecine Légale et de Médecine Sociale - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal.**

Ont été désignés : Représentant du Maire : M. DEBIEVE ainsi que M. DEMAILLE.

**95/446 - Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Conseil Départemental - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal.**

A été désigné : M. DEBEYRE.

**95/447 - Bibliothèque Municipale - Comité consultatif - Désignation des représentants du Conseil Municipal.**

Ont été désignés : Mmes CHARLES, BUFFIN, M. LANGLET.

**95/448 - Société Anonyme d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration du Secteur Sauvegardé de Lille (SORELI) - Désignation des représentants du Conseil Municipal.**

Ont été désignés : M. MAUROY (aux Assemblées Générales), MM. CACHEUX, ROUGERIE, DEGREVE.

**95/449 - Société d'Economie Mixte EUROTELEPORT de Roubaix - Désignation des représentants du Conseil Municipal.**

A été désigné à la fois pour les Assemblées Générales et le Conseil d'Administration : M. DEGREVE.

.../...

**95/450** - Commission Mixte chargée des relations entre la Ville de Lille et la Commune Associée d'Hellemmes - Désignation des représentants lillois.

Ont été désignés : MM. VAILLANT, ROUGERIE.

**95/451** - Action sociale en faveur des retraités et des personnes âgées - Instance Locale de Coordination Municipale - Désignation de deux Conseillers Municipaux.

Ont été désignés : Mme FILLEUL, déléguée aux Personnes Agées, M. REUX, délégué à l'Animation, MM. FALISE, CUCHEVAL.

**95/452** - Commission Communale des Impôts Directs - Propositions en vue de la désignation des commissaires.

Une liste de 32 contribuables à été proposée en vue de la désignation pour les services fiscaux de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

**95/453** - Office du Tourisme de Lille - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.

Ont été désignés : Mmes DAVIDT, DA SILVA, M. DELANNOY.

**95/454** - Association "Partenariat Lille Saint-Louis du Sénégal" - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal.

Ont été désignés : Représentant du Maire : M. VAILLANT ainsi que : M. DELGRANGE, Mme ROUGERIE, M. DEGREVE, Mme MALLEVILLE.

**95/455** - Association EURASANTE - Désignation des représentants de la Ville.

Ont été désignés : M. MAUROY, Mme AUBRY.

**95/456** - Association "T.G. Villes - RAFHAEL" - Désignation des représentants de la Ville.

Ont été désignés : Titulaires : M. MAUROY, Mme AUBRY - Suppléants : MM. CACHEUX, MUTEZ.

**95/457** - Association pour le développement d'un réseau technopole métropolitain - Désignation des représentants de la Ville.

Ont été désignés : MM. CACHEUX, DEMAILLE.

**95/458** - Centre d'Amélioration du Logement de Lille et Environs - Propagande et Action contre le Taudis (CAL-PACT) - Conseil d'Administration - Désignation des délégués du Conseil Municipal.

Ont été désignés : Mme CHARLES, MM. KANNER, FALISE.

**95/459** - Association de Restauration Immobilière de la Région du Nord (A.R.I.M.) - Conseil d'Administration - Désignation du représentant de la Ville.

A été désigné : M. CACHEUX.

.../...

**95/460** - Institut Lillois d'Education Permanente - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.

Ont été désignés : Mmes CAPON, CHARLES, MM. DEROSIER, PARGNEAUX, de SAINTIGNON, Mme BUFFIN, MM. SULMAN, FLORENCE, LABBEE.

**95/461** - Association pour la Gestion et le Développement de l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Lille - Conseil d'Administration - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal.

A été désigné : M. MUTEZ.

**95/462** - Association des Villes Universitaires Françaises - Désignation d'un représentant de la Ville.

A été désigné : M. DEGREVE.

**95/463** - Université des Sciences et Technologies de Lille - Conseil d'Administration - Désignation d'un représentant de la Ville.

A été désigné : M. DEGREVE.

**95/464** - Association "Recherche et Formation" - Désignation du représentant de la Ville.

A été désigné : M. SULMAN.

**95/465** - Association "Maison X 2000 Lille" - Désignation des représentants de la Ville.

Ont été désignés : M. CACHEUX, Mme CAPON, MM. DEBIEVE, MARCHAND, Mme BUFFIN, MM. ROUGERIE, CUCHEVAL, Mme BAERT.

**95/466** - Institut Pasteur - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal.

Ont été désignés : Représentant du Maire : M. DEBEYRE ainsi que MM. VAILLANT, DEMAILLE, BARBAROSSA, SAVOYE.

**95/467** - Association Maison de la Nature et de l'Environnement - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.

Ont été désignés : MM. BURIE, CALONNE, PARGNEAUX, ROUGERIE, BARBAROSSA, DECOCQ.

**95/468** - Centre Régional d'Information Jeunesse (C.R.I.J.) - Conseil d'Administration - Désignation du représentant de la Ville.

A été désigné : M. REUX.

**95/469** - Association du "Festival de Lille" - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.

Ont été désignés : M. REUX, Mme BUFFIN, MM. RENAR, LESERRE, Mme DAVIDT, ès-qualités, M. BROCHEN, ès-qualités.

.../...

**95/470 - Orchestre National de Lille - Conseil d'Administration - Désignation du représentant de la Ville.**

**A été désigné : M. BROCHEN.**

**95/471 - Section Française du Conseil International des Monuments et des Sites (I.C.O.M.O.S.) - Représentation de la Ville.**

**A été désignée : Mme BUFFIN.**

**95/472 - Association Lilloise pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.**

**Ont été désignés : Représentant du Maire : M. de SAINTIGNON ainsi que MM. CALONNE, REUX, SELLANI, FLORENCE, MORTREUX.**

**95/473 - Commission du Fonds Local du F.S.L. (Fonds de Solidarité Logement) - Représentation de la Ville.**

**Ont été désignés : MM. CACHEUX, KANNER.**

**95/474 - Association "Réussir le Plan Lillois d'Insertion Economique" - Conseil d'Administration - Désignation des Membres du Conseil Municipal.**

**Ont été désignés : Représentant du Maire : M. de SAINTIGNON ainsi que MM. FREMAUX, KANNER, PARGNEAUX, SELLANI, SULMAN, FLORENCE, RICHIR.**

**95/475 - Organisme Social de Logement (O.S.L.O.) - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.**

**Ont été désignés : M. CACHEUX, Mme FILLEUL, M. KANNER, Mmes STANIEC, ROUGERIE, MM. SULMAN, BARBAROSSA, LESERRE.**

**95/476 - Association "DELTA-LILLE" - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.**

**Ont été désignés : Titulaires : Mme FILLEUL, MM. DEMAILLE, CUCHEVAL, LABBEE - Suppléants : MM. BURIE, KANNER, Mmes ROUGERIE, MATTIGHELLO, MALLEVILLE.**

**95/477 - Association "Handicaps et Cadre de Vie" - Conseil d'Administration - Désignation d'un représentant de la Ville.**

**A été désigné : M. CUCHEVAL.**

**95/478 - Association Intercommunale d'aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville de Lille.**

**Ont été désignés : Représentant du Maire : Mme ROUGERIE ainsi que Mme ESCANDE, M. ROUGERIE, Mmes MATTIGHELLO, DAVAL.**

.../...

**95/479** - Association "Aide aux Travailleurs Migrants Région Nord" - Conseil d'Administration - Désignation du représentant de la Ville.

A été désigné : M. CALONNE.

**95/480** - Ligue du Nord d'Hygiène Sociale - Conseil d'Administration - Désignation du représentant de la Ville.

A été désigné : M. BARBAROSSA.

**95/481** - Centre d'Information des Droits des Femmes (C.I.D.F.) - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal.

Ont été désignés : M. CALONNE, Mmes CAPON, DA SILVA, HENAUT.

**95/482** - Association pour la Fondation de Lille - Désignation des représentants de la Ville.

Ont été désignés : MM. DELGRANGE, KANNER, REUX, VAILLANT, Mme BUFFIN, MM. SULMAN, DEGREVE, Mme DANGREAU.

**95/483** - Association "Point Rencontre Nord" - Désignation d'un représentant de la Ville.

A été désigné : M. KANNER.

**95/484** - Association de gestion des maisons de quartier et centre sociaux - Désignation des représentants de la Ville au sein des Conseils d'Administration.

Des Elus ont été désignés pour siéger en qualité de représentants de la ville dans 12 établissements.

**95/485** - Etablissements pour personnes âgées - Désignation du représentant de la Ville.

Ont été désignés : Mme FILLEUL, déléguée aux Personnes Agées et en cas d'empêchement le Conseiller délégué au quartier concerné.

**95/486** - Conseils d'établissement des structures d'accueil des personnes handicapées - Désignation du représentant de la Ville.

Ont été désignés : M. CUCHEVAL, délégué aux Handicapés et en cas d'empêchement le Conseiller délégué au quartier concerné.

Adoptés.

Depuis notre dernier Conseil, tous les groupes se sont constitués. A ce jour, 5 groupes composent notre Conseil :

- le Groupe Socialiste et Apparentés qui compte 26 membres est présidé par Alain CACHEUX,
- le Groupe des Personnalités, 10 membres présidé par Michel FALISE,
- le Groupe Communiste, 8 membres, présidé par Jean-Raymond DEGREVE,

.../...

- l'Intergroupe, qui s'appelle "Pour une nouvelle démocratie municipale", 12 membres, présidé par Jacques RICHIR.

- le Groupe du Front National, 3 membres, présidé par Carl LANG.

En dépit de cette importante liste, les conséquences de l'installation du Conseil Municipal ne seront pas achevées. C'est ainsi qu'il nous faudra adopter le nouveau règlement intérieur avant la fin du mois de décembre. Il a été transmis un exemplaire du règlement précédent à chacun des groupes afin qu'ils puissent faire part de leurs observations.

Et Monsieur le Maire a décidé la mise en place d'une commission de travail animée par le secrétaire du Conseil Municipal, c'est-à-dire par moi-même, auquel se joindra un représentant de chaque groupe. Le projet du nouveau règlement intérieur sera alors soumis lors du prochain Conseil.

Il nous restera enfin à désigner nos représentants dans les établissements scolaires de la ville, à mettre en place les nouveaux Conseils de Quartier et le Conseil Communal de Concertation, ainsi que les Commissions Paritaires et le Comité Technique Paritaire qui intéressent directement les personnels de notre Municipalité.

Voilà, chers collègues, le travail qui a été entrepris. Chaque groupe a fait connaître les membres qui vont participer aux diverses commissions. Nous avons convenu bien sûr que ces diverses compositions seraient remises à la Direction Générale de l'Administration qui en donnera la publication prochainement, afin de ne pas alourdir nos travaux.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur VAILLANT.

Vous avez accepté le principe de ces commissions dans lesquelles vous vous êtes répartis et nous avons vos Présidents de Groupe. Les propositions que vous avez transmises à Monsieur VAILLANT vous seront diffusées. Si des changements doivent encore intervenir, on essaiera de répondre à vos souhaits. Disons que nous allons fonctionner sur la base de ces propositions qui sont celles que Monsieur VAILLANT a arrêtées avec vous. S'il y a quelques modifications, on les apportera au prochain Conseil Municipal. On ne va pas infliger ce soir à tous ceux qui nous font le plaisir d'être avec nous à cette réunion du Conseil Municipal la longue liste de la répartition des uns et des autres dans les commissions.

Nous sommes d'accord avec cette procédure ?

Je remercie Monsieur VAILLANT.

Monsieur ROMAN devant s'absenter, nous allons tout de suite passer à la chemise n° 3. Je reviendrai ensuite à la chemise n° 2.

Chemise n° 3

FINANCES

Rapporteur : Monsieur ROMAN,  
Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je dois en effet m'absenter, et je ne serai d'ailleurs pas le seul puisque ce sera avec Monsieur DECOCQ et Monsieur LENGLET. En effet, suite à votre élection vendredi, Monsieur le Maire, à la tête de la Communauté Urbaine, nous avons à travailler entre Présidents de groupes à la Communauté Urbaine sur la mise en place du Conseil pour vendredi, et il y a urgence.

.../...

Je vous présente donc, avec mes excuses, celles de mes deux collègues qui devront s'absenter en même temps que moi.

Les dossiers que j'ai à présenter dans la chemise qui concerne les finances portent sur :

- une opération de transfert de crédits assez modeste sans inscription de crédits supplémentaires, mais à propos de laquelle je souhaiterais dire quelques mots en réponse aux questions qui vont se poser.

- une confirmation de la garantie du risque financier lié au surcoût T.G.V. pour la S.E.M. du Centre International d'Affaires des Gares de Lille.

- et trois dossiers très classiques qui concernent un marché d'appel d'offres et un marché à commandes en ce qui concerne le matériel informatique, ainsi que la décision en liaison avec les Présidents de Conseils de Quartier d'aides financières liées à des activités dans les mairies de quartier.

Mais je pense, Monsieur le Maire, qu'il y avait des demandes d'intervention sur un ou deux dossiers.

95/493 - Budgets primitif et supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1995.

Adopté.

95/494 - Centre International d'Affaires des Gares - Surcoût T.G.V. - Confirmation de la garantie du risque financier.

Monsieur le Maire - Monsieur SINAGRA.

M. SINAGRA - Merci Monsieur le Maire.

Je reviendrai d'abord sur le titre parce que je ne comprends pas très bien la délibération, ou alors je la comprends très bien.

Il est marqué "Confirmation de la garantie du risque financier". Vous nous voyez très honorés de devoir juste reconfirmer cette garantie, Monsieur le Maire. Mais comme je ne voyais pas l'intérêt de cette reconfirmentation, je la comprends mieux si on voit qu'aujourd'hui, d'après vos calculs, la garantie de la Ville resterait sur 81 MF, alors qu'en confirmant la garantie de la Ville qui a été prise en date du 14 décembre 1990, nous n'en sommes plus qu'à 77 MF.

Pourquoi cette différence ? Et pourquoi serons-nous opposés si ce n'est pas 77 MF ? Parce qu'il y a un différend sur les surfaces de cette garantie. Je ne vais pas redévelopper ici ce langage technique mais Monsieur ROMAN comprendra bien ce que je veux dire. Elle a été en rapport sur 615 500 m<sup>2</sup> de S.H.O.N. pour la Z.A.C., et elle était bien inscrite comme étant au bilan prévisionnel. Dans cette convention, il n'était nullement inscrit que la S.H.O.N. de référence pourrait bouger et donc la partie de la garantie qui reste à la Ville.

Nous sommes donc bien d'accord pour constater qu'aujourd'hui, à la suite de la vente de 267 099 m<sup>2</sup> de S.H.O.N., -et c'est purement mathématique- il ne reste plus que ou il reste encore 77 MF -ce n'est pas l'objet du débat- mais sûrement pas 81 MF.

Mon groupe et moi-même sommes donc pour confirmer effectivement notre délibération du 14 décembre 1990, mais pas pour en augmenter la portée.

.../...

Je vois que d'autres ont compris pourquoi c'était là. Jean-Raymond DEGREVE sera peut-être plus radical que moi, mais pour d'autres raisons.

En ce qui nous concerne, nous confirmerons notre garantie comme nous l'avons votée le 14 décembre 1990, mais nous ne l'augmenterons pas pour venir au secours d'Euralille.

Monsieur le Maire - Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - En terme de radicalité, Monsieur le Maire, c'est seulement pour confirmer que lorsqu'il y a incompréhension de Monsieur SINAGRA, cela m'apporte des lumières ; éclairage qui confirme l'analyse que nous avons pu faire à l'époque sur la notion même de surcoût du T.G.V., notion sur laquelle nous nous étions opposés sur le fond et sur la forme.

Qu'aujourd'hui, les formes changent et que cela perturbe la lecture que peut en faire Monsieur SINAGRA, c'est une chose. Mais cela n'a pas fait varier d'un iota le fond, et c'est sur le fond que nous nous étions opposés à l'époque en disant pourquoi, à savoir que ce n'était pas aux collectivités locales de supporter une notion de surcoût pour cause de surendettement passager de la S.N.C.F.

Nous restons dans cette logique, et c'est pour cela que si radicalité il y a, c'est une radicalité à la fidélité de notre analyse qui est confirmée par les faits aujourd'hui.

Nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Je donne acte à Monsieur SINAGRA de son observation. Le bilan de la Z.A.C. tel que nous l'avons approuvé, et au moment duquel nous avons d'ailleurs acté en décembre 1990 le principe de garantie financière de la Ville, était arrêté à 615 000 m<sup>2</sup>, et nous avons adopté le P.A.Z. quelques mois plus tard à 655 000 m<sup>2</sup> ; ce qui explique cette différence de 3 MF entre les 81 MF et les 78 MF.

Je lui donne donc acte que la délibération doit être réécrite en tenant compte du P.A.Z. et non pas du bilan.

Je donne acte aussi à Monsieur DEGREVE de la cohérence de la position du Groupe Communiste depuis le début de cette affaire. Il est vrai que la Ville est intervenue pour financer le surcoût, ce qui a d'ailleurs permis de débloquer ce dossier à l'époque puisque la S.N.C.F. et l'Etat ne souhaitaient pas financer ce calcul du surcoût du T.G.V. dans Lille.

Si je souhaitais dire quelques mots, Monsieur le Maire, c'est parce que nous avons la chance dans ce Conseil Municipal d'avoir quelques Parlementaires, et que les Parlementaires vont avoir à plancher dans les semaines qui viennent sur le projet de budget pour 1996. Je veux laisser à d'autres, et en d'autres lieux, le débat national sur le budget, mais les orientations qui ont été proposées, confirmées lors de la dernière réunion du Comité des Finances Locales, auraient des conséquences dramatiques et même angoissantes pour l'ensemble des collectivités françaises, et plus particulièrement pour les grandes villes.

Je souhaite que les Parlementaires, qui sont au Conseil Municipal de Lille, puissent en avoir tout à fait conscience lorsqu'il s'agira de débattre, d'amender et de voter ce budget.

.../...

En clair, l'essentiel de la dotation de l'Etat en matière de fonctionnement pour la Ville de Lille et pour toutes les collectivités, c'est la Dotation Globale de Fonctionnement. J'avais parlé l'année dernière, peut-être en forçant le trait, de "racket" sur les collectivités locales car, pour la première fois depuis l'origine de la Dotation Globale de Fonctionnement, il y avait une diminution en francs courants de cette dotation pour la Ville de Lille.

Eh bien, si l'on en croit les propositions qui existent aujourd'hui, il y aura pour la deuxième année consécutive une baisse en francs courants de la Dotation Globale de Fonctionnement pour la Ville de Lille.

Pire ! La principale ressource des villes sur l'investissement, c'est la Dotation Globale d'Equipement. Et qu'a-t-on appris il y a quelques semaines ? Que la Dotation Globale d'Equipement était purement et simplement supprimée pour les villes de plus de 10 000 habitants. Autrement dit, alors que l'investissement public en France est fait pour plus de 90 % des chantiers publics des villes de plus de 10 000 habitants -c'est la réalité des chiffres de l'investissement public en France-, le Gouvernement, l'Etat supprime aux collectivités l'essentiel de la dotation en investissement qui existait jusqu'à présent.

J'ajoute à cela que nous sommes toujours dans l'incertitude sur l'évolution de la C.N.R.A.C.L., avec un trou de 9 milliards de francs qui s'annonce pour l'année 1996 et qu'on risque de demander aux collectivités de payer.

Et j'ajoute -puisque le mot a été à la mode- que si l'enjeu principal de la période qui s'ouvre est de lutter contre la fracture sociale dans les villes, et dans les grandes villes notamment -la fracture sociale, on sait ce que c'est-, je ne voudrais pas que la lutte contre la fracture sociale se conclut par la facture fiscale.

Or, c'est effectivement ce qui risque d'arriver car je ne vois pas comment les collectivités, en ne pouvant plus lancer de chantiers publics ou en le pouvant moins, et en ayant à supporter les conséquences sociales, vont pouvoir supporter en 1996 la gestion de cette fracture sociale.

Je demande vraiment d'une manière solennelle à tous les Parlementaires de se joindre au cri qui a déjà été celui de tous les Maires des grandes villes de France, toutes couleurs confondues, pour dire qu'on allait dans le mur. Effectivement, on ira dans le mur.

Je veux ajouter un chiffre pour vous montrer l'ampleur de la difficulté qui risque de se produire à Lille.

Si on augmente, dans une ville comme Lille, les impôts locaux de 1 %, on prélève 5 MF sur les Lillois. Le Gouvernement a décidé au mois de juillet d'augmenter la T.V.A. de 2 %. Cela équivaut à un peu plus de 40 milliards au niveau national. Sur la ville de Lille, en faisant une moyenne qui est plutôt une moyenne basse, cela correspond à un prélèvement de 130 MF.

Cela veut dire que, là où nous hésitons à lever l'impôt pour 1 ou 2 points supplémentaires (5 MF ou 10 MF), le Gouvernement a décidé de ponctionner sur un an 130 MF, ce qui correspond à 26 % d'augmentation de la fiscalité locale. Et en ayant fait cela, on nous dit aujourd'hui : "C'est terminé ! Les ressources des collectivités locales sont en baisse".

Eh bien, je vous le dis, c'est une situation inquiétante et dramatique qui risque même de devenir angoissante. Nous aurons dans quelques semaines le débat d'orientation budgétaire. Je souhaite que, dans les semaines qui viennent, dans le cadre de la discussion du budget à l'Assemblée Nationale et au Sénat, nos Parlementaires puissent agir fermement pour que le Gouvernement puisse revenir sur un certain nombre d'orientations qui ont été annoncées.

.../...

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN, je vous remercie.

Vous avez fait une excellente intervention devant le Conseil Municipal. C'est vrai qu'il y a un tel émoi au niveau des Maires des grandes villes, et même au niveau des Maires de toutes les communes, qu'il est absolument essentiel d'informer tous nos concitoyennes et concitoyens.

L'ensemble des villes vont se retrouver dans une situation extrêmement difficile compte tenu de la politique qui a été adoptée par le Gouvernement qui ne mécontente d'ailleurs pas seulement l'Opposition, ce qui serait tout à faire normal, mais a l'air de bien mécontenter aussi ceux de la Majorité.

Il ne s'agit pas de polémiquer, mais de bien faire comprendre que, pendant 7 ans, nous n'avons pas voulu augmenter la fiscalité sur Lille, et que là - vous avez entendu les chiffres de Monsieur ROMAN- en quelques semaines, c'est un prélèvement incroyable qui est opéré avec la suppression d'un certain nombre de subventions qui sont pour nous essentielles. Nous y reviendrons.

Je demande à Monsieur ROMAN et au Conseil Municipal, en particulier à la commission compétente, d'établir un document irréfutable avec l'argumentation et les chiffres de manière à ce que nous puissions informer tous les Lillois. C'est à partir de cela que nous, le moment venu, nous prendrons nos responsabilités et nous proposerons les solutions aux Lilloises et aux Lillois.

Merci Monsieur ROMAN.

Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Un petit point méthodologique.

Bernard ROMAN a lancé un appel à l'ensemble des Parlementaires. Et puisque nous parlons tout à l'heure des six années que nous avons à vivre ensemble, faisons attention aussi à ne pas transformer nos Conseils Municipaux en lieu de débat de politique nationale. Il y a des lieux pour cela. Ou alors il faut donner l'ensemble des chiffres.

Si vous dites que la T.V.A. a augmenté de 2 %, vous devez dire que le SMIC a augmenté de 4 %.

Vous devez dire aussi que, l'an prochain, il y aura sur cette ville de Lille 60 MF de prêts à taux 0 % pour que des gens accèdent à la propriété.

Et vous devez dire enfin que la création de la prestation autonomie par Madame CODACCIONI permettra l'an prochain d'avoir sur cette ville environ 80 MF distribués pour le maintien à domicile des personnes âgées les plus dépendantes, et les créations d'emplois afférentes.

Je suis donc tout à fait d'accord pour ces débats, mais pour des débats complets. Et, à ce moment-là, je ne crois pas que ce soit le lieu de transposer ici les débats du Palais-Bourbon. En tout cas, ce n'est pas notre souhait et ce n'est certainement pas le vôtre non plus.

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Je ne vais pas débattre ici mais je suis prêt à débattre en tous lieux, Monsieur RICHIR. J'ai simplement voulu attirer l'attention sur les conséquences du budget de l'Etat sur les collectivités locales.

.../...

Je veux simplement, pour prendre votre dernier exemple au bond, vous dire -puisque vous êtes un Parlementaire averti- que cette allocation dépendance qui a été créée représente dans l'inscription du budget de l'Etat qui a été déposé la semaine dernière à l'Assemblée Nationale une inscription de OF, et que la facture est à venir.

Vous pouvez dire effectivement qu'il y aura des aides -et c'est très bien- qui seront disponibles à Lille. Mais je veux simplement que vous disiez en même temps, puisqu'il faut tout dire, que les Lillois paieront une C.S.G. augmentée de 0,3 % ou 0,4 % pour financer cette mesure.

S'il faut tout dire, nous disons tout. Mais il faudra le dire ailleurs, dans des lieux qui sont adaptés pour le faire. Ici, je ne voulais parler que de ce qui concerne la ville de Lille, le budget de la ville de Lille qui aura un certain nombre de difficultés à s'équilibrer du fait du désengagement massif de l'Etat.

Monsieur le Maire - Monsieur SINAGRA.

M. SINAGRA - Juste quelques instants pour revenir à Lille puisque Monsieur Bernard ROMAN, avec le brio que je lui reconnais, tout en ayant précisé en propos liminaire qu'il n'allait pas faire un débat national, l'a quand même fait... Mais c'est un grand classique dans la profession d'homme ou de femme politique que nous exerçons...

Nous étions sur un débat qui concernait la confirmation de la garantie du risque financier, j'ai donc eu peur de ne pas bien comprendre où nous étions atterris.

Monsieur le Maire - Le débat était terminé, Monsieur SINAGRA.

M. SINAGRA - C'est donc moi qui n'ai pas compris la conclusion, à moins qu'elle était que Monsieur ROMAN proposait -c'est ce que j'ai cru comprendre- qu'on la retire pour l'instant afin que nous la reformulions et que, tout compte fait, on puisse l'avoir dans son entièreté, ce qui est quand même mieux pour voter puisqu'elle disait en phrase finale : "Cette convention précisera les modalités concrètes d'application".

J'ai un gros défaut, j'aime bien comprendre ce que je vote et, quand je n'ai pas le texte, je ne peux pas le faire.

Monsieur le Maire - Monsieur RENAR.

M. RENAR - Monsieur le Maire, je voudrais dire à notre collègue Bernard ROMAN que le Groupe Communiste maintenu au Sénat après les élections sénatoriales d'hier a mis dans son plan de travail de la rentrée parlementaire le problème qu'il a soulevé.

Peut-être serait-il bien que, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire que nous aurons la prochaine fois, nous soyons amenés à discuter et à voter une délibération et une motion argumentées, y compris pour soutenir l'action des Parlementaires de cette salle.

Je voudrais simplement ajouter, sans vouloir faire de polémique, qu'on pourrait très facilement trouver de l'argent pour régler tous les problèmes abordés en supprimant ne serait-ce qu'une seule expérimentation nucléaire.

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN.

.../...

M. ROMAN - Je veux répondre à Monsieur SINAGA pour dire que la proposition que je fais en ayant entendu sa remarque, justifiée par ailleurs, c'est que nous actions que le calcul des 81 MF résulte de la prise en compte des chiffres du Plan d'Aménagement de Zone et non pas du bilan tel qu'il avait été approuvé en décembre 1990.

Dans ces conditions, j'amende cette délibération que je maintiens au vote du Conseil Municipal naturellement.

Monsieur le Maire - Bien.

Que ceux qui sont d'accord pour adopter la proposition de Monsieur ROMAN le manifestent en levant la main : les Membres de la Majorité à l'exception du Groupe Communiste

Avis contraires : néant

Abstentions : les Groupes d'Opposition et le Groupe Communiste

La proposition est adoptée. Merci.

#### INFORMATIQUE

95/495 - Logiciel de gestion financière - Appel d'offres.

Adopté.

95/496 - Marché à commandes avec la Société ALCATEL Réseaux d'Entreprise.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

#### DECENTRALISATION

95/497 - Quartiers - Aides Financières.

Adopté.

Chemise n° 2

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES      Rapporteur : Madame AUBRY,  
Premier Adjoint au Maire

95/487 - Opération "Vitrines de Lille" - Convention de partenariat - Participation financière de la Ville.

Monsieur le Maire, la première opération est une opération lancée à l'initiative de la Fédération Lilloise du Commerce, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Ville de Lille en vue de promouvoir le commerce lillois et de tenter de le développer sous ses différentes formes.

A l'initiative à la fois de la Fédération, de la Chambre de Commerce et de la Ville, il est proposé de lancer une opération intitulée "Vitrines de Lille" qui visera, pendant trois années, à travailler ensemble pour à la fois mieux faire connaître le commerce lillois sous toutes ses formes, améliorer la qualité rendue aux usagers et aux clients, améliorer la formation des commerçants et de leurs salariés, et développer d'une manière la plus harmonieuse possible ce commerce.

.../...

C'est une initiative intéressante, à un moment où, dans beaucoup de villes, il y a un grand débat entre les grandes surfaces et le petit commerce, que de se dire que, là, nous aurons les moyens de réfléchir tous ensemble à un commerce équilibré, et de vérifier les moyens de développer et de faire connaître dans les meilleures conditions le commerce lillois dont on sait pertinemment qu'en dehors de sa fonction de commerce, il joue un rôle très important de rencontre et de cohésion sociale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal que la Ville de Lille participe à cette opération "Vitrines de Lille" en apportant une subvention de 300 000 F pour la première année, sachant que, globalement, l'apport de la Ville ne pourra pas dépasser 1 MF sur trois ans et à la condition expresse que les commerçants eux-mêmes investissent une somme de l'ordre de 500 000 F.

C'est donc une opération intéressante qui permettra à la fois de mobiliser l'ensemble du commerce et d'améliorer la qualité de ce commerce.

Je crois qu'il y avait des inscriptions sur ce dossier.

Monsieur le Maire - Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, Madame AUBRY, deux mots.

Bien sûr, nous sommes tout à fait d'accord avec ce partenariat. Plus personne ne conteste le fait que la ville et les commerçants doivent dialoguer. Mais, 1 MF... ! Quel est le contenu de ce partenariat ?

Nous n'avons, sur la méthode, aucune information dans cette délibération ! Nous ne savons pas de quoi sera faite l'opération de promotion. Nous aimerions bien avoir la teneur des engagements réciproques à la fois de la Fédération Lilloise du Commerce et de la Ville. Nous aimerions au fond, en tant que simples Conseillers Municipaux, pouvoir répondre à la question : pourquoi donnez-vous 1 MF ?

"Dieu soit loué", si j'ose dire, grâce à Jean-François SINAGRA, nous allons la voter parce qu'il est allé à Strasbourg et à Nancy, et nous sommes tout à fait d'accord. Mais, sur la méthode, convenez qu'il aurait fallu renverser la technique. On aurait pu imaginer un groupe de travail élus/commerçants, définir un partenariat et, ensuite, le subventionner. Or, là, on nous propose l'inverse.

Nous allons voter pour, mais nous souhaitons que, dans l'avenir, sur cette délibération, Madame, on puisse être informé de ce qui va arriver et qui est sans doute fort intéressant.

Mme AUBRY - Je partage votre souci que nous puissions faire un bilan de cette opération à périodicité qui vous convienne. Dès le départ, l'idée, et de la Fédération et de la Chambre de Commerce, était de faire une action de communication, sur laquelle nous allons discuter dans ces réunions de concertation. Je ne peux donc pas vous dire aujourd'hui ce qu'il va en sortir. C'est la raison pour laquelle il leur paraissait souhaitable d'avoir dès maintenant un financement sur des modalités dont je reparlerai en Conseil Municipal et qui seront décidées après ces réunions de travail.

M. DECOCQ - Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Il ne faut quand même pas oublier que c'est une initiative qui vient aussi de la Chambre de Commerce et d'Industrie que vous fréquentez assidûment. Par conséquent, vous connaissez tous les dossiers. Il faut que tout le monde le sache.

.../...

Vous critiquez la Ville quand vous êtes là-bas et, ici, vous faites ceux qui ne savent rien... ! Permettez-moi... ! Il y a des petits jeux... ! Moi, je joue la coopération loyalement avec la Chambre de Commerce, l'Union des Commerçants, etc. Ils ont une bonne initiative, ils nous la présentent et ils demandent à la Ville si elle veut participer. Ce sont eux qui ont pris l'initiative et qui connaissent le détail de l'opération.

Si on devait prendre les projets de toutes les associations qui demandent à être subventionnées et constituer un groupe de travail municipal pour discuter de ce qu'elles ont décidé, on n'en finirait pas ! Quand nous, nous prenons une initiative, il est normal que le Conseil Municipal en discute dans des groupes de travail. Mais si vous voulez nous amener à constituer des groupes de travail sur tout ce que l'on fait ou ce que l'on apporte en subventions, c'est tout de même un peu démesuré.

Vous exagérez un petit peu ! Vous êtes vraiment très bien remontés pour cette séance de rentrée, mais vous exagérez... Permettez-moi de le dire.

En tout cas, nous sommes très heureux de coopérer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Soyez là-bas nos intermédiaires pour dire qu'ils ont monté un beau projet et que nous acceptons d'apporter le subventionnement de la ville, c'est de cette manière que l'on organise une véritable coopération.

Tout le monde est d'accord pour approuver cette délibération ? Merci. Adopté.

Monsieur BERNARD.

95/488 - Mesures pour l'Emploi - Partenariat Ville/CBE : Subvention de la ville.

M. BERNARD - J'interviendrai concernant la délibération 95/488 sur la subvention au Comité de Bassin d'Emploi, à propos des deux chargés de mission qui ont oeuvré en faveur des mesures pour l'emploi pendant 5 mois.

En fait, notre interrogation est une inquiétude. Nous aimerions être rassurés sur leur travail. Combien de gisements d'emplois ont-elles repérés ? Combien de parcours de formation ont-elles menés à bien ? En fait, nous souhaiterions avoir un bilan sur leurs interventions et être rassurés aussi sur la nature des emplois.

Merci.

Monsieur le Maire - Madame AUBRY.

Mme AUBRY - C'est un sujet dont nous avons déjà beaucoup parlé et dont nous reparlerons. Vous savez que la ville de Lille a, en février dernier, souhaité faire preuve d'imagination et d'innovation pour essayer de découvrir les gisements d'emplois dans notre ville, comme d'autres le font au niveau national. Et il nous est apparu intéressant de nous associer au Comité de Bassin d'Emploi puisque celui-ci avait, déjà depuis de nombreux mois, travaillé à la façon de trouver des gisements d'emplois, notamment dans le grand débat qui a eu lieu au niveau national sur la façon de mieux utiliser les dépenses d'indemnisation du chômage.

Le Comité de Bassin d'Emploi avait donc déjà essayé de regarder où étaient les gisements d'emplois dans notre ville : aide aux personnes âgées, aide à domicile, soutien scolaire, garde des enfants après l'école, etc. Il avait donc déjà fait un premier travail, que je qualifierai de théorique, sur les besoins de notre ville.

.../..

Lorsque nous avons lancé cette opération, il nous est apparu intéressant d'associer le Comité de Bassin d'Emploi pour qu'il nous aide le plus rapidement possible, car la situation de l'emploi nécessite que nous réagissions vite, à réfléchir sur où étaient les associations les mieux placées dans ces gisements d'emplois pour pouvoir bénéficier de ces emplois qui, demain -nous l'espérons-, deviendront des emplois permanents, puisque nous testons actuellement l'existence de véritables besoins et que nous recherchons des moyens de financer de manière pérenne ces emplois qui sont des nouveaux besoins sur lesquels nous devons tous aujourd'hui réfléchir.

Le Comité de Bassin d'Emploi nous a aidés. Mais il était difficile au départ -et nous l'avions dit-, dans une opération qui est innovante, de mesurer l'ensemble des coûts. De même que nous ne savions pas exactement où étaient et quelles étaient les associations. Nous en ferons un bilan.

Le Comité de Bassin d'Emploi nous a aidés et, face à cette prestation, puisqu'il a été amené en fait à faire travailler deux chargés de mission sur cette opération, nous proposons de verser une subvention en contrepartie de cette prestation qui a été offerte pour la mise en place de ces 470 emplois de service environ.

Mais, sur cette opération elle-même, il est bien clair que nous devons non seulement faire un bilan, mais aussi avoir un débat en Conseil Municipal pour savoir, derrière les besoins que nous avons trouvés, comment nous allons maintenant pouvoir les rendre pérennes, comment nous allons pouvoir les financer et quelles sources de financement nous allons pouvoir mobiliser.

Monsieur le Maire - Voilà.

Que ceux qui votent cette délibération le manifestent en levant la main : L'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National.

Avis contraire : Néant

Abstentions : Le Front National

C'est adopté.

Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - J'avais demandé la parole sur ce dossier simplement pour une question de forme. Si, ce soir, nous faisons un certain nombre de rappels, ce n'est pas dans un souci de se lancer dans des polémiques stériles ou autres, mais parce que nous croyons qu'il est extrêmement important que nous intégrions dès le début de ce mandat de nouvelles méthodes de travail qui, en particulier, assurent une information régulière des élus.

Cette délibération sur le Comité de Bassin d'Emploi en est particulièrement révélatrice. En février 1995, la Ville lance les 1 000 emplois de service de façon un peu précipitée mais l'urgence des problèmes de chômage et la proximité des échéances électorales pouvaient parfaitement l'expliquer.

A l'époque, Alex TURK avait posé à Bernard ROMAN 10 questions précises en Conseil Municipal, dont un bon nombre d'entre elles concernaient les problèmes de formation à mettre en place. Nous n'avions pas eu de réponses détaillées et on nous avait dit que c'était à l'étude. Il y a eu un Conseil Municipal deux mois et demi après, mais toujours pas de réponses précises sur ces questions.

.../...

Et, aujourd'hui, on nous demande de voter les 300 000 F qui ont servi pour une étude qui, probablement, s'est réalisée au cours du printemps et au début de l'été, et que nous n'avons d'ailleurs pas, alors qu'il serait intéressant d'en prendre connaissance, et donc pour régulariser a posteriori une démarche qui, manifestement, était engagée au printemps et dont nous n'avons pas été tenus informés, en particulier au Conseil Municipal de mai 1995.

Sur le principe, nous sommes bien entendu d'accord. Nous sommes tous, les uns et les autres, comme chaque citoyen de cette ville, des militants de l'emploi et de la lutte contre le chômage. Mais veillons en permanence à ce que les uns et les autres soient informés à l'instant voulu de l'ensemble des travaux.

Par ailleurs, veillons à ce que des travaux de ce type soient portés à la connaissance de l'ensemble des élus appelés à voter les subventions car c'est toujours très déplaisant de devoir voter 300 000 F pour un travail dont on ne connaît pas exactement le contenu.

C'est une pure remarque de forme, mais je crois qu'il est important que nous fixions la règle du jeu, notre mode d'emploi réciproque au cours des six prochaines années.

Monsieur le Maire - Madame AUBRY.

Mme AUBRY - Une remarque particulière. J'ai dû mal me faire comprendre. Il ne s'agit pas là de financer une étude, mais bien une aide très concrète, à partir des études qui avaient été faites préalablement par le C.B.E. et que nous n'avons pas financées, aide très concrète que le C.B.E. nous a apportée pour trouver avec lui les associations qui, dans les secteurs où des gisements d'emplois avaient été reconnus, pouvaient effectivement affecter des salariés pour remplir ces besoins. Il s'agit bien d'un travail effectif qui a été réalisé, et non d'une étude.

Mais je vous rejoins sur la nécessité, dans des dossiers comme ceux-là, de faire le point.

Je voudrais aussi dire, parce qu'on va en parler tout de suite après, que nous avons vécu -vous le savez tous- une période électorale qui ne nous a pas amenés à travailler sur le plan municipal comme nous aurions pu le souhaiter. Et c'est vrai que quelques dossiers de régularisation auraient dû être traités préalablement si nous ayions été dans une période normale. En tout cas, nous nous engageons tous à ce qu'il en soit ainsi pour la suite.

Monsieur le Maire - Merci.

Vous avez pris la décision. Nous passons par conséquent aux dossiers de Monsieur FREMAUX.

#### POLITIQUE DE LA VILLE

95/489 - Quartier de Wazemmes - Association Les Craignos - Aide au démarrage pour la création d'un espace technique de l'insertion - Subvention.

95/490 - Quartier de Wazemmes - Festival de l'accordéon 1995 - Subvention à l'association Compagnie Tire-Laine.

95/491 - Réalisation d'un guide d'accueil sur le quartier de Moulins à destination des étudiants de la Faculté de Droit - Participation de la Ville.

Adoptés.

.../...

**95/492 - Faubourg de Douai - Construction d'un local associatif - Lot n° 1 - Gros-oeuvre étendu - Avenant n° 1.**

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

**Chemise n° 4**

**PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Monsieur FREMAUX,**  
**Conseiller Municipal Délégué**

Monsieur le Maire, plusieurs délibérations.

**95/498 - Personnel de la Ville de Lille - Prise en charge des frais d'inscription au Marathon de Lille Métropole 1995.**

Adopté.

**95/499 - Création d'un poste de chargé de mission au développement du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.**

La 95/499 concerne la création d'un poste de chargé de mission au développement du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance qui fait suite à la montée en charge de ce service et à la nécessité d'y associer un ou une collaborateur ou collaboratrice.

Adopté (voir discussion pages 37 et 38).

**95/500 - Gestion Administrative du Personnel - Fonctionnement des commissions administratives paritaires.**

**95/501 - Gestion Administrative du Personnel - Fonctionnement des comités techniques paritaires.**

Les 95/500 et 95/501 concernent la gestion administrative du personnel. Pour l'une, il s'agit du fonctionnement des commissions administratives paritaires et, pour l'autre, du fonctionnement des comités techniques paritaires. Nous vous proposons de prendre la décision de réunir en une seule C.A.P. et un seul C.T.P. les établissements qui relèvent de notre gestion, qui sont donc la Caisse des Ecoles, le Comité Communal d'Action Sociale et le personnel de la Ville.

Adoptés.

**95/502 - Gestion Administrative du Personnel - Désignation de Monsieur Jean-Louis FREMAUX en qualité de membre des Conseils de Discipline de recours.**

La 95/502 concerne la désignation du représentant du Conseil Municipal auprès des Conseils de Discipline de recours.

Adopté.

**95/534 - Personnel de la Ville de Lille - Emplois de service - Convention de mise à disposition.**

Enfin, la délibération 95/534, qui a fait l'objet d'une discussion au Conseil privé, concerne les emplois de service et en particulier leur convention de mise à disposition.

.../...

J'ai pris soin de me renseigner entre la fin du Conseil privé et le début du Conseil Municipal sur l'opportunité et la nécessité de cette décision. Pourquoi a-t-elle été proposée en ce sens ? Tout simplement parce que la révision du Code Pénal de mars 1994 a donné aux Maires ou à leurs représentants une responsabilité pénale extrêmement importante dans les associations où il y a de la gestion de fait et dans toutes les associations.

De ce point de vue, il y a aujourd'hui 370 Contrats Emploi Solidarité et 50 C.E.C. mis à disposition dans un certain nombre d'associations 1901, pour lesquels nous souhaitons clarifier les rapports entre la Ville, l'Association utilisatrice et la personne qui est sur le poste. C'est l'objet de cette délibération.

Vous avez souhaité la retirer, ce que je peux tout à fait comprendre, à la demande de l'Intergroupe et du Groupe Communiste -je pense d'ailleurs que ce n'est pas pour les mêmes raisons.

Je veux attirer votre attention sur le fait que, ne prenant pas ces conventions ou ne nous autorisant pas à les prendre, nous aurons de facto la responsabilité pleine et entière faute d'avoir délimité le cadre dans lequel nous travaillons.

En attendant l'engagement d'une discussion sur le fond que nous pourrions avoir dès que la Commission est en place, si le Conseil pouvait vous autoriser à signer ces conventions au moins pour les personnes qui sont au travail en ce moment, cela retirerait un poids tout à fait important de votre responsabilité pénale, Monsieur le Maire. Cela n'obère d'ailleurs pas la discussion nécessaire qu'il va falloir mener par la suite avec tout le Conseil Municipal.

Mais cela me semble très lourd de responsabilités que de rouler encore un mois et demi ou deux mois sans avoir bordé ces choses.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Tout à l'heure, nous avons effectivement eu une discussion en Conseil privé. Vous avez eu raison de dire que des dispositions avaient été prises sur la responsabilité du Maire, qui est d'ailleurs engagée en ce qui concerne l'ensemble du personnel.

C'est vrai que, pour une politique qui est adaptée aux circonstances, nous prenons des C.E.S. parce que nous voulons aussi participer à la lutte pour l'emploi et contre le chômage, et ceci pose vraiment des problèmes considérables.

Il est très important, et comme l'ordonne d'ailleurs la loi, que le Conseil Municipal confirme l'autorisation permanente qui est donnée au Maire de signer les conventions de personnel. Par conséquent, sur ce plan-là, cette délibération doit le confirmer.

Je vais voir moi-même ces différentes conventions, et j'ai pris l'engagement qu'une commission se réunirait le plus rapidement possible pour en voir le contenu. Je verrai ce que j'ai à faire en fonction des décisions de cette commission. Et de toute façon, nous reprendrons la discussion sur le fond lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Je demande à chacun de comprendre qu'il s'agit derrière cela de ceux qui sont déjà dans la précarité, de ceux à qui on donne une chance d'avoir un emploi même si c'est un C.E.S., et qu'il ne faut pas aggraver leurs soucis et leurs difficultés. Il est absolument essentiel que, sur ce plan-là, ils soient couverts, et que le Maire et vous-mêmes soyez couverts aussi, même si, sur les différentes affectations et sur le contenu des emplois, nous pouvons avoir une discussion, ce que je peux parfaitement comprendre.

.../...

Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Bien entendu, nous ne voulons en aucune manière apporter une gêne au fonctionnement de telles relations entre la Ville et les associations et encore moins vous mettre en situation difficile dans l'exercice de vos responsabilités majorales.

Je le confirme, nous voterons cette convention, et nous avons bien entendu l'argumentaire de notre collègue FREMAUX.

Toutefois, deux choses m'apparaissent importantes.

Premièrement, c'est d'enrichir dans un second temps cette convention d'un avenant qui accentuerait la nécessité de formation, car il conviendrait d'éviter qu'on aille dans des utilisations par les associations sans aucune action formatrice. Pour passer du Contrat Emploi Solidarité au Contrat Emploi Consolidé, etc, il faut inclure cette dimension de formation.

Deuxièmement, il m'apparaît très urgent, dans le cadre de ce groupe de travail pour lequel nous sommes prêts à travailler dès demain, d'établir un véritable cahier des charges définissant le cadre de ces conventions entre la Ville et les associations.

Il y a actuellement -ils ne sont probablement pas très nombreux mais ils sont suffisamment inquiétants pour qu'on le relève- des risques de dérapage. Certaines associations sur Lille proposent par exemple -j'ai l'imprimé sous les yeux- de la prestation d'aide à domicile à des personnes âgées de nature gratuite, et ce, quel que soit le revenu de la personne âgée. C'est d'autant plus inquiétant qu'il s'agit d'une association intermédiaire dans le Conseil d'Administration de laquelle siègent des élus de cette Ville.

Je connais un exemple précis dans le quartier de Wazemmes où l'intervention de cette association a amené la personne âgée à se séparer de son aide ménagère qui avait de l'ancienneté et qui travaillait chez elle en contrat à durée indéterminée depuis plusieurs années. S'il s'agit, dans un cas comme celui-là, de remplacer du travail stable par du travail précaire, je dis halte-là !

Donc, premièrement, nécessité impérative de faire vivre ces conventions. Je suis tout à fait d'accord et prêt à les faire fonctionner avec vous.

Deuxièmement, inclure des actions de formation.

Et, troisièmement, fixer un cahier des charges extrêmement précis pour la nature, le déroulement et le choix des associations amenées à passer des conventions avec la Ville. Il y va d'ailleurs de la crédibilité de toute politique d'insertion en la matière.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur FALISE.

M. FALISE - Je voudrais dire à Monsieur RICHIR que nous avons effectivement procédé, avec Madame AUBRY, à une large consultation des associations. Ces associations vont recevoir dans quelques jours les comptes-rendus intégraux faits de tous ces résultats, et un des engagements majeurs est de définir une politique de conventionnement avec les associations dans le respect de leur autonomie avec des engagements précis.

.../...

J'ai personnellement insisté pour que tout accord qui se ferait maintenant pour telle ou telle opération urgente avec une association réserve bien ce principe d'un partenariat durable dans l'autonomie et avec des engagements précis de part et d'autre, qui, d'ailleurs, dans certains cas, s'inscriront dans la perspective -autre engagement municipal- des plans locaux d'actions à moyen terme.

Tout ceci doit évidemment être mis en oeuvre, mais ne peut pas être élaboré en deux temps trois mouvements, mais c'est une perspective qui va cadrer l'ensemble des actions de la municipalité.

Monsieur le Maire - Monsieur FLORENCE.

M. FLORENCE - Tout à l'heure, en conseil privé, il avait été décidé de retirer la délibération en question de l'ordre du jour et de la reporter à une prochaine séance. Vous aviez précisé que vous souhaitiez régulariser un certain nombre de situations existantes, et Jean-Louis FREMAUX vient de dire que votre responsabilité pénale pouvait être engagée.

Nous n'avons pas contesté cette possibilité d'user de vos propres pouvoirs, mais je crois que la délibération, telle qu'elle est présentée, ne devrait pas être examinée aujourd'hui. Et ce pour beaucoup de raisons, dont la première est que nous sommes là dans un brouillard intense. Beaucoup d'informations que nous devons avoir à cette occasion n'existent pas.

Je vous rappelle que, pour cette opération des 1 000 emplois de service, le Groupe Communiste s'est abstenu, alors qu'habituellement, nous votons contre ces mesures d'insertion. Mais la réalité existe, et en plus, nous avons noté -et c'est Bernard ROMAN qui avait fait la présentation de cette opération- qu'il y avait, dans ce projet, une augmentation de la durée des contrats. On parlait de Contrats d'Emploi Consolidé, on parlait même de voir tout ceci, à échéance de plusieurs années, se transformer en Contrats de Travail à Durée Indéterminée.

Alors actuellement, au point où des décisions importantes sont à prendre, en particulier dans la mise en oeuvre d'un certain nombre d'associations, nous aimerions qu'un point soit fait.

Il y a des choses que je ne comprends pas. Jean-Louis FREMAUX, tout à l'heure, ne devait pas intervenir et il nous dit intervenir maintenant en fonction d'informations qu'il a reçues entre la fin du conseil privé et le début du conseil public. Il y a là quelque chose de très choquant.

Je vous rappelle que nous avons posé les problèmes de faisabilité. J'ai moi-même posé celui des moyens qui étaient prévus pour l'accueil, le recrutement, la formation et l'encadrement. Toutes les informations ne nous sont pas données. Nous ne savons même pas actuellement combien de personnes ont été embauchées. Le chiffre de 600 a plus ou moins été avancé, mais quand même... régulariser au niveau de 60 % d'avancement une affaire qui devait en comporter 500 au départ, et qui a été portée à 1 000 sur proposition en séance de Monsieur le Maire, il est quand même étonnant que toute l'opération soit pratiquement engagée et que nous soyons maintenant devant une situation de régularisation.

De nombreuses questions se posent : D'abord, qui est l'employeur ? Ceci n'avait pas été bien défini. Ici, on comprend, au vu de cette délibération, que l'employeur est bien la Ville de Lille.

Deuxièmement, plusieurs contrats sont cités : C.E.S., C.E.C., contrat d'apprentissage, etc. On aimerait en connaître la nature et le nombre dans chacune des catégories.

.../...

Ensuite, il y a un problème primordial pour nous qui est celui de la protection sociale des travailleurs. Quelle est-elle ? En particulier, la Médecine du Travail, l'Hygiène et la Sécurité, la représentation syndicale, les vêtements de travail, on en parle -on ne parle que de cela d'ailleurs...!- Beaucoup de problèmes se posent, et j'ai peur qu'on apporte là une déréglementation particulière à une déréglementation générale que nous avons à subir et que tous les travailleurs subissent.

De quelles associations s'agit-il ? On nous dit qu'il s'agit de régularisations, donc il s'agit d'associations existantes, connues. Pourquoi la liste ne nous est-elle pas donnée ?

Je ne vais pas aller plus loin parce que je sens que Monsieur le Maire s'impatiente...

Monsieur le Maire - D'autant plus que vous êtes contre ! Vous êtes contre tout ce que nous faisons dans le domaine des C.E.S. ! Ce que je comprends mal, c'est que ceux qui sont contre sur le fond puissent ainsi, dans le détail, retarder les décisions...

M. FLORENCE - Les travailleurs en cause sont à défendre, et on sent qu'ils ne sont pas protégés actuellement.

Monsieur le Maire - Vous êtes contre tout ce que nous faisons dans ce domaine-là, et nous, nous estimons que sur ce plan, nous travaillons pour l'emploi, contre le chômage, et c'est cela l'essentiel. Cela prouve que les engagements que nous avons pris ont été exécutés. Il y a eu la campagne électorale, il y a eu les vacances... tout cela a peut-être été fait un peu rapidement, mais je vous dis qu'il est absolument essentiel que le Conseil Municipal se prononce sur ces conventions pour permettre au Maire de remplir ses fonctions. C'est ce que je peux faire de mieux, c'est la garantie que je dois apporter à tous ceux qui sont ainsi recrutés.

Par ailleurs, il faut qu'une commission se réunisse très rapidement pour qu'on puisse revoir un certain nombre de problèmes qui ont été posés dans le détail. Mais laissez-nous faire ce travail ! Ce ne sont pas des problèmes de fond, ce sont des problèmes de garantie qu'il nous faut apporter à ceux qui sont recrutés. Sur ce plan-là, on ne peut pas attendre un jour de plus. En tous les cas, moi, je n'attendrai pas. Et si vous n'êtes pas d'accord, vous ne pourrez pas empêcher que je prenne mes responsabilités de Maire et que je signe ces conventions dès ce soir ou dès demain matin.

Ce n'est pas ce que je souhaite, je veux le faire en discutant avec vous, mais tout de même... Ce que nous souhaitons, c'est donner du travail à ces jeunes. Nous l'avons fait, une régularisation est à apporter, nous souhaitons qu'elle soit faite le plus rapidement possible. C'est dans l'intérêt des jeunes, dans l'intérêt de la Ville et de tout le monde.

Quant à la discussion de fond, faut-il des C.E.S. ou non ? Monsieur FLORENCE, nous connaissons votre position. Nous sommes en désaccord, mais vous devez nous laisser mettre en place cette politique que nous croyons essentielle.

Permettre à 1 000 jeunes, demain, d'avoir un travail pendant un an, deux ans... nous estimons que c'est essentiel. Car il y a quand même des milliers de jeunes sans travail ! J'ai fait une campagne électorale où je les ai rencontrés, et j'espère que vous les avez rencontrés aussi ! Et ceux-là demandent de l'emploi !

.../...

Comme je ne peux pas ouvrir les portes de l'industrie pour leur donner du travail à tous, en leur donnant un C.E.S., on leur donne au moins un viatique pour un an, deux ans. Ce n'est pas suffisant, nous sommes d'accord. Mais encore faut-il le donner, et le donner dans de bonnes conditions. Voilà tout le problème ! Le reste, c'est de la littérature qui vient s'y ajouter et qui va nous perdre dans les sables... alors que nous sommes sur un problème essentiel avec des hommes, des femmes à qui nous devons apporter une protection. Même un emploi comme un C.E.S. a besoin d'une protection. Si certains d'entre eux étaient dans des difficultés graves, il pourrait en résulter des inconvénients qui soient dommageables à la fois pour eux et aussi pour la ville.

(Monsieur BARBAROSSA demande la parole).

Je vais vous donner la parole, mais je me permets de dire, comme je l'ai dit en conseil privé, que si nous n'arrivons pas à nous discipliner dans les prises de parole, nous réglerons le problème avec un temps de parole à la proportionnelle au Conseil Municipal.

Nous sommes là sur un problème où nous sommes en désaccord avec le Parti Communiste. Vous n'êtes pas d'accord sur cette politique-là. C'est clair, vous nous l'avez dit à travers toutes les réunions du Conseil Municipal. Cela ne nous empêche pas de faire de grandes choses par ailleurs, mais là vous en êtes en désaccord. Il ne faut pas, à chaque fois qu'il y a un problème concernant cette politique, que vous vous croyiez obligés d'arrêter la marche du Conseil Municipal et de faire en sorte que ces rapports ne soient pas maîtrisés complètement. Ce n'est pas possible !

M. BARBAROSSA - Cela irait beaucoup mieux si vous ne caricaturiez pas ce qui est dit...

Monsieur André FLORENCE venait précisément de dire que, concernant ces 1 000 emplois, nous étions sortis -disons-le- d'une position "tout ou rien" ou "pour ou contre" pour dire oui, on va prendre les choses en main, y compris nous. Nous nous étions abstenus parce que nous avons un certain nombre de questions, mais nous voulons tout faire pour que ces emplois débouchent sur un réel progrès vers l'emploi stable. De toute façon, on s'engagera dans cette démarche-là, et aucune des questions qu'a posées André FLORENCE ne peut être balayée d'un revers de main.

La preuve, j'ai encore rencontré samedi matin une personne qui travaille en C.E.S. aux H.L.M. -je m'excuse, Monsieur CACHEUX-. On lui a fait nettoyer de l'huile d'une baraque à frites qui avait été jetée dans les escaliers avec de l'acide sans lui donner ni chaussures, ni vêtements de travail et sans regarder les conditions de sécurité.

Nous, nous voulons savoir à quoi on les emploie, qui les emploie, quelle protection ils ont, quelles sont leurs relations avec les syndicats, etc... Ce n'est pas tout ou rien, on veut progresser vers l'emploi stable.

Monsieur le Maire - On va arrêter cette discussion. Je me permets de dire au Conseil Municipal que, sur ces 1 000 emplois, j'ai pris un engagement vis-à-vis de la ville -j'en ai suffisamment parlé pendant la campagne électorale-. Je pense qu'il y a une adhésion de la part de la ville, et je veux mener cela à bien.

Alors, si vous vous amusez à dire "voilà ce qui s'est passé pour l'un", "voilà ce qui s'est passé pour l'autre", "j'ai rencontré quelqu'un qui...", on ne va plus s'en sortir ! Bien sûr que c'est difficile ! Ce serait plus facile si les portes des entreprises étaient ouvertes pour engager ces 1 000 emplois.

.../...

Dans le climat actuel, je considère que nous faisons notre travail, un travail essentiel pour permettre à un certain nombre de jeunes de bénéficier de ces C.E.S. et, par conséquent, d'avoir un emploi sur un an ou sur deux ans dans les conditions que vous connaissez parfaitement. La mise en place de tout cela, ajoutée à une campagne électorale et aux vacances, n'a pas été facilitée. C'est pourquoi je veux qu'une commission se réunisse et que l'on voie cela ensemble. Et vous pouvez croire que je tiendrai compte de tout parce que j'ai envie de signer des conventions qui soient en ordre.

Mais n'arrêtez pas la marche de ce Conseil Municipal en posant des questions...

Monsieur LANG.

M. LANG - Monsieur le Maire, une simple remarque, il s'agit pour nous d'une explication de vote.

Bien que nous n'ayons pu, puisque nous n'étions pas élus précédemment, participer aux travaux des commissions préparatoires, et il est donc très difficile de prendre position sur le fond, j'ai le sentiment que vous essayez de faire un passage en force, Monsieur le Maire.

D'une part, nous constatons qu'il y a une division interne à l'Exécutif Municipal. D'autre part, nous constatons que, sur le fond de ce dossier, la question se pose relativement au statut des personnels ; la question se pose relativement aux définitions des missions de ces personnels ; la question se pose relativement à l'utilité de ces missions. Et cela aurait probablement mérité un travail préalable de réflexion, avant que vous nous soumettiez sur cette forme-là et de manière brutale -il faut le dire- ce projet de délibération.

En conséquence de quoi, et cela ne vous étonnera pas, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Monsieur le Maire - Martine AUBRY, puis nous voterons sur la proposition.

Mme AUBRY - Je voudrais simplement dire qu'il ne s'agit pas d'un "passage en force". Ni Monsieur LANG, ni moi n'étions dans la précédente Assemblée, mais je crois que ce qui a été décidé par la Ville de Lille, et c'est cela la décision politique importante qui a déjà existé et donné lieu à des réalisations, a été de créer 1 000 emplois, dont environ la moitié sont remplis aujourd'hui. Nous ferons un bilan. C'est clair et c'est nécessaire.

Il ne s'agit pas de "passage en force", il s'agit essentiellement aujourd'hui de vous demander que l'on puisse mettre des conventions administratives derrière une décision politique qui a déjà été prise. Ces conventions sont d'autant plus nécessaires si Monsieur RICHIR a raison. Si Alisée par exemple met à titre gratuit des personnes mises à disposition et payées par la Ville, elle a tort de le faire.

Nous ne sommes pas sûrs que ce soient ces personnels-là, cela peut être des bénévoles de l'association intermédiaire qui remplissent ces fonctions. Il y a beaucoup d'associations à Lille qui s'occupent de personnes âgées et, pour lutter contre l'isolement de ces personnes âgées, des bénévoles vont à domicile. C'est normal, cela fait partie du rôle des associations.

Si, en revanche, il s'agit de ces salariés-là, cela donne encore plus la nécessité de signer des conventions qui vont clarifier à chaque fois ce que doivent faire ces personnes dans le cadre des nouveaux besoins que nous avons repérés.

.../...

Il ne s'agit donc pas de "passage en force". La décision politique a été prise depuis longtemps. Il s'agit simplement de mettre en place administrativement le conventionnement avec ces organismes, peut-être aussi pour éviter des dérapages comme celui qui vient d'être signalé, s'il s'agit effectivement d'un dérapage.

Monsieur le Maire - Voilà, tout le monde est éclairé.

Ceux qui sont d'accord sur cette délibération le manifestent en levant la main : L'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Groupe Communiste et du Front National.

Avis contraire : Néant

Abstentions : Le Front National

Cette délibération est adoptée. Merci.

M. DEGREVE - Le Groupe Communiste ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire - Très bien.

M. DEGREVE - Entre l'égratignure notée par le Front National et la fracture idéologique, politique, sociale et culturelle que nous avons avec lui, nous ne voudrions pas qu'il puisse y avoir une espèce de signe rassembleur...

Chemise n° 5

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,  
Conseiller Municipal délégué

95/503 - Kharkov - Problèmes sanitaires dus à une avarie de la station de pompage et des canalisations d'eau potable.

95/504 - Echanges de jeunes dans le cadre des centres aérés juillet-août 1995 - Règlement des frais.

95/505 - Kharkov - Mise en place d'un programme de formation professionnelle - Recherche et utilisation des financements.

Rien à signaler.

Adoptés.

Chemise n° 6

MEDIATION

Rapporteur : Madame ROUGERIE,  
Conseiller Municipal délégué

95/506 - Projet de convention entre la Ville de Lille et l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes relative à l'accueil de délinquants dans le cadre de la médiation-réparation et de l'alternative aux poursuites.

Pas d'observations.

Adopté.

.../...

Monsieur le Maire - Monsieur LANG a demandé la parole.

M. LANG - Monsieur le Maire, j'avais demandé la parole concernant le quatrième rapport de Monsieur FREMAUX relativement à la délibération 95/499 qui traite du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Tous les Lillois perçoivent bien aujourd'hui que les problèmes d'insécurité sont une des difficultés de la vie quotidienne. Il n'y a pas de quartier, il n'y a pas de secteur de notre population lilloise qui ne soit victime d'insécurité, d'agressions, de violence et de délinquance, et qui ne considère que ce sujet doit devenir, au fil des mois et des années, prioritaire et qu'il devrait être une des missions prioritaires de la Municipalité.

Je constate, en lisant cette délibération, que les missions dévolues au Conseil Communal sont perceptibles -je cite- "au sein de ses groupes de travail et du réseau de partenaires associés, au travers des travaux menés avec le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, et dans le cadre du programme transfrontalier Nord - Pas-de-Calais/Wallonie Interreg".

Il m'apparaît, Monsieur le Maire, a priori, que nous allons de forum en colloque, de colloque en commission et de commission en comité. Ce Conseil Communal de Prévention semble donner l'impression d'être plutôt un conseil de constat de la délinquance.

Je pense qu'il serait préférable que la Mairie, que le Conseil Municipal, que votre Exécutif Municipal s'engage de manière bien plus active, bien plus dynamique et bien plus volontaire dans une véritable politique de sécurité, alors qu'on ne peut que constater les déficiences majeures que les Lillois perçoivent quotidiennement.

Nous voterons donc cette délibération, mais nous souhaiterions que tous les élus, et en particulier l'Exécutif, proposent à la ville de Lille et aux Lillois une véritable politique de sécurité.

Monsieur le Maire - Monsieur LANG, je dois dire d'abord que le problème de la sécurité, c'est de la responsabilité de l'Etat ; la sécurité des citoyens mais aussi la sécurité de la ville, même si c'est bien moins sur ce plan-là.

Nous, il s'agit surtout de prévention. Je puis vous dire que le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance fait un travail formidable. Alors que j'étais Premier Ministre, j'ai lancé une commission qui a été présidée par le Maire d'Epinais à l'époque. Et, depuis, je dois dire que cela a été copié par tous les pays. Cette initiative a été reprise aux Etats-Unis et bien ailleurs. Pour vous dire que le domaine de la prévention a été tout à fait utile.

Pour la délibération -je dois le dire pour ceux qui nous écoutent parce qu'il ne faut quand même pas s'amuser à les égarer, sinon, ils ne vont plus rien comprendre aux délibérations du Conseil Municipal-, il s'agit de la création d'un poste de chargé de mission au développement du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

C'est vrai que nous avons demandé le concours de l'Etat pour pouvoir financer ce poste et que nous l'avons obtenu. Nous pouvons créer ce poste et le fait de le créer montre assez que nous avons le souci de la prévention et que nous voulons la renforcer. Et ce sera très bien lorsque vous aurez voté la création de ce poste de chargé de mission au développement du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Il n'y a qu'un cadre qui est actuellement en service pour ce Conseil Communal de Prévention de la Délinquance et nous voulons le renforcer. Il aura dorénavant un adjoind.

.../...



Chemise n° 9

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Rapporteur : Madame BUFFIN,  
Adjoint au Maire

95/512 - Monuments Historiques - Eglise Saint-Maurice - Restauration d'une peinture classée sur le mur Nord.

Monsieur le Maire, ce sont des petits rapports, mais il y en a un sur lequel quelqu'un veut intervenir concernant l'Eglise Saint-Maurice et la restauration d'une fresque classée qui s'abîme actuellement et qu'il va falloir isoler du mur qui est un peu humide.

Nous vous demandons de donner la maîtrise d'oeuvre à l'Etat, comme c'est le cas pour le mobilier classé, et également de solliciter une subvention de l'Etat.

Monsieur le Maire - Monsieur BERNARD, vous vouliez intervenir sur cette question.

M. BERNARD - Rapidement, Monsieur le Maire.

Nous sommes évidemment sensibles aux tentatives du Conservatoire Régional des Monuments Historiques pour sauvegarder les objets faisant la beauté de Saint-Maurice. Mais je pense que nul ne saurait les admirer si le lieu qui les abrite se porte aussi mal.

Je voulais saisir l'occasion de cette restauration de peinture pour savoir quelles mesures la Municipalité entendait prendre pour la restauration de la façade et, globalement, de l'ensemble extérieur.

Monsieur le Maire - Cher collègue, vous êtes nouveau et je comprends très bien que vous ne connaissiez pas les efforts que nous faisons pour le patrimoine, et en particulier ce qui est prévu pour cette église. Madame BUFFIN va vous en dire un mot, mais il faudra que vous acceptiez de faire votre apprentissage et de connaître les dossiers avant de tout savoir. Il faudra bien aussi que vous fréquentiez nos commissions et nos groupes de travail.

L'Eglise Saint-Maurice, c'est une grande affaire, et la restauration de nos églises, c'est une grande affaire aussi. Cela va de soi avec l'ensemble de notre patrimoine. Par conséquent, nous n'allons pas reprendre à chaque fois l'ensemble de la genèse et du commencement. Nous sommes dans l'action.

Madame BUFFIN.

Mme BUFFIN - Je peux cependant donner quelques informations concernant Saint-Maurice qui fait partie des priorités de la Ville.

Nous mettons actuellement, avec l'Etat, 1 MF pour terminer le chevet de l'église dont une des chapelles a déjà été entièrement restaurée et dont une autre commence à l'être.

Dans le même temps, Monsieur PONCELET, architecte des Monuments Historiques, s'est vu confier une étude très poussée qui va nous parvenir prochainement sur la stabilité de la fameuse flèche et de la façade qui devront faire l'objet d'une restauration. Cette étude ne nous étant pas encore parvenue, il est impossible actuellement de chiffrer l'importance de ces travaux. Mais tout cela entrera dans la charte patrimoniale que nous vous proposerons d'étudier et de signer fin décembre-début janvier avec l'Etat et qui, à l'aide d'un plan pluriannuel d'investissement, permettra la restauration non seulement de ce bâtiment mais d'autres également.

.../...

Monsieur le Maire - Merci.

Ceux qui sont d'accord avec la délibération le manifestent en levant la main : L'ensemble du Conseil Municipal.

C'est adopté à l'unanimité.

95/513 - Monuments Historiques - Eglise du Sacré-Coeur - Vitraux - Deuxième tranche de restauration.

95/514 - Dépliant "Villes fortifiées" du Nord/Pas-de-Calais - Convention Ville de Lille/Association T.G. Villes.

95/515 - Musée des Beaux-Arts - Intégration dans les collections d'un legs de Monsieur PIMET et de 21 oeuvres d'art, dons de la Société des Amis des Musées.

95/516 - Musée des Beaux-Arts - Nouvelle convention d'édition avec la R.M.N.

95/517 - Musée de l'Hospice Comtesse - Livre "Regard sur la procession de Lille et l'Ommegang d'Anvers" - Budget prévisionnel et tarification.

95/518 - Musée Industriel et commercial - Fonds photographique - Convention avec le Conseil Général du Nord - Admission en recettes de la subvention - Ouverture du crédit d'emploi.

95/519 - Bibliothèque Municipale - Acquisition d'un fonds de photographies du photographe Emile DESCAMPS - Demande de subvention de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture de crédit d'emploi.

95/520 - Bibliothèque Municipale - Mise en place d'un service de consultation de CD-ROM.

95/521 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 2 : Gros-oeuvre - Lot n° 3 : Etanchéité - Lot n° 9 : Chauffage - Lot n° 10 : Plomberie sanitaire - Lot n° 11 : Electricité - Lot n° 16 A : Plâtrerie - Lot n° 26 : Peinture - Avenants.

Adoptés.

95/522 - Palais des Beaux-Arts - Travaux clos et couvert - Lot n° 4 - avenant n° 1.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

95/523 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 26 : Peinture - miroiterie - Substitution du mandataire commun - Avenant.

95/524 - Musée des Beaux-Arts - Demande d'autorisation de lancement d'un appel d'offres européen pour la restauration des plans en relief.

Adoptés.

Chemise n° 10

ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,  
Conseiller Municipal délégué

95/525 - Phénomène Rhapsodie - Attribution d'une subvention d'aide au projet.

.../...

95/526 - Musique Nouvelle en Liberté - Partenariat 1995 - Répartition.

95/527 - Opération "Un été au ciné" - Convention Ville de Lille/Association ECRAN.

95/528 - Conservatoire National de Région - Travaux de clos et couvert - Lot n° 1 : Gros-oeuvre, Lot n° 2: Charpente bois et Lot n° 3 : Couverture - Avenants.

Pas d'observations.

Monsieur le Maire - Y a-t-il des questions ? (non).

Les dossiers sont donc adoptés.

Chemise n° 11

POUPONNIERE ET CRECHES

Rapporteur : Monsieur le Maire.  
en l'absence de Monsieur SULMAN  
Conseiller Municipal délégué

95/529 - Reconstruction de la crèche Moulins - Dénomination de la nouvelle crèche sise n° 16 ter. rue Philippes de comines.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

Chemise n° 12

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX  
Adjoint au Maire

95/530 - Animateurs de l'Environnement en site urbain - Création du poste de pilote de l'opération - Demande de subvention.

Monsieur le Maire, il s'agit d'un dossier qui sollicite le Conseil Municipal pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 305 000 F auprès du Conseil Régional, et ce, pour la création d'un poste de pilote d'opération "Animateurs de l'environnement".

Il y a maintenant quelques mois, des animateurs de l'environnement ont été recrutés dans le cadre de la politique en matière d'insertion de la ville de Lille, et nous souhaitons faire en sorte que ces animateurs soient encadrés par un professionnel de l'environnement. C'est pour cela que nous sollicitons cette subvention auprès du Conseil Régional.

Monsieur le Maire - Toujours vous, Monsieur BERNARD...

M. BERNARD - Oui, Monsieur le Maire, excusez-moi d'évoquer ces questions de caniveaux...

Je voulais intervenir sur ce dossier parce que, même si ce poste de pilote des emplois d'environnement est financé par le Conseil Régional, après tout, les Lillois sont aussi des contribuables régionaux.

.../...

Je voudrais simplement replacer l'esprit de cette mesure. Je pense que la mise en oeuvre de l'éco-citoyenneté et les principes du développement durable sont les seules motivations qui semblent justifier une telle mesure. De plus en plus -il faut le dire-, les spécialistes de l'environnement remettent en cause de telles tentatives d'insertion parce qu'ils ne sont pas véritablement convaincus que ce type d'action soit profitable à la collectivité et aux jeunes qui en profitent. C'est la seule remarque que je voulais faire.

C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur cette mesure.

Monsieur le Maire - Monsieur PARGNEAUX.

M. PARGNEAUX - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je serai très rapide pour répondre à notre collègue.

Il s'agit simplement d'un dossier qui répond à plusieurs critères.

Le premier, c'est le dialogue permanent que nous avons avec l'ensemble des associations qui travaillent au sein de la Commission Extra-municipale de l'Environnement. Cela répond donc bien à une préoccupation des associations.

Le deuxième, c'est un partenariat avec les 70 associations qui fréquentent la Maison de la Nature et de l'Environnement gérée par cette association loi 1901 qu'est l'OGLANEL.

Le troisième, c'est favoriser la création d'emplois valorisants. C'est aussi répondre à une politique transversale dans le cadre de notre partenariat avec le Plan Lillois d'Insertion par l'Economie.

Puis, c'est faire en sorte de travailler avec une collectivité territoriale comme la Région que nous connaissons bien, pour répondre justement à une des politiques du Conseil Régional qui est de favoriser les emplois en matière d'environnement.

Nous avons eu un certain nombre de contacts avec la Commission présidée par Madame Françoise DAL, à laquelle notre collègue Christian DECOCQ et moi-même appartenons d'ailleurs, et nous savons qu'il y a là la possibilité d'avoir un partenariat avec cette collectivité territoriale.

Monsieur le Maire - Merci.

Quels sont ceux qui sont pour cette délibération ? L'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National.

Avis contraires : Néant

Abstentions : Le Front National

Ce rapport est adopté. Merci.

Chemise n° 13

ACTION SPORTIVE

Rapporteur : Monsieur le Maire  
en l'absence de Monsieur BESSON,  
Adjoint au Maire

95/531 - Diverses associations sportives - Attribution de subvention d'organisation.

.../...

95/532 - Salle de sports des Margueritois - Gros travaux de maintenance - Procédure d'appel d'offres.

Monsieur BESSON s'excuse de ne pouvoir être avec nous. Je crois qu'il n'y a pas d'observations. Ces rapports sont donc adoptés.

Chemise n° 14

EMPLOI

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,  
Adjoint au Maire

95/533 - Personnel de la Ville de Lille - Emplois de service - Projet d'étude.

J'attends les questions.

Monsieur le Maire - Monsieur CUCHEVAL.

M. CUCHEVAL - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais tenter d'être bref puisque cette question recouvre des débats qui ont déjà eu lieu ce soir. Il s'agit essentiellement de la Fonction Publique puisqu'il nous est proposé de faire une recherche de façon à définir des emplois qui se chargeraient, dans les établissements scolaires, et dans les collèges plus particulièrement, de la lutte contre la délinquance.

Je veux simplement souligner que des fonctionnaires formés à un haut niveau pour s'occuper de cette question existent. Je veux parler des Conseillers Principaux d'Education et des assistantes sociales.

En revanche, il est vrai que les besoins ne sont pas couverts et qu'ils sont très loin de l'être. Si je m'en réfère aux revendications syndicales, il faudrait créer, sur la seule ville de Lille, 9 postes de C.P.E. uniquement dans les collèges -je ne tiens pas compte ici des L.E.P. ni des lycées-.

Par conséquent, des besoins immenses qui sont de la responsabilité de l'Etat ne sont pas couverts. Placer cette question sous la responsabilité de la Ville reviendrait à devancer le "racket" de l'Etat sur les communes, tel qu'il était dénoncé tout à l'heure par Bernard ROMAN.

Il nous semble qu'il s'agirait donc d'une remise en cause détournée du statut de la Fonction Publique à un moment où le débat politique tourne autour du budget de l'Etat, sur cette question précisément, et d'une façon qui doit nous conduire à refuser cette déviance.

Pour ces raisons, le Groupe Communiste se prononcera contre et appelle les collègues à en faire autant, en soulignant qu'il est possible de lutter contre le chômage différemment, y compris dans le cadre de la gestion que vous évoquiez tout à l'heure, Monsieur le Maire. Par exemple, quand Monsieur KANNER annonce au Crédit Municipal la création d'emplois fermes sur la base d'une réduction du temps de travail sans diminution de salaire, cela est bien évidemment positif et nous soutenons cette initiative parce que ce n'est pas de la précarisation.

En conséquence, je vous appelle, mes chers collègues, à refuser cette délibération de façon que nous puissions maintenir l'intégrité de la Fonction Publique.

Monsieur le Maire - Madame BAERT.

.../...

Mme BAERT - J'interviens sur ce même dossier 95/533 "Personnel de la ville de Lille - Emplois de service - Projet d'étude".

Le 20 février 1995, le Conseil Municipal adoptait un programme de 1 000 emplois de service parmi lesquels figurait entre autres la création d'agents d'environnement scolaire.

Dans son intervention, Monsieur Bernard ROMAN évoquait alors -je cite- "le travail mené avec Madame CAPON et les équipes pédagogiques d'un certain nombre d'établissements scolaires de la ville, de la maternelle au lycée, sur le rôle des agents d'environnement ou d'animation scolaire".

Monsieur ROMAN évoquait également -je cite toujours- "le travail entrepris sur cette question avec la mission Nouvelle Qualification qui oeuvre à définir le profil exact de ces postes et les formations correspondantes."

La délibération qui nous est soumise aujourd'hui propose maintenant de confier cette tâche à un laboratoire de recherche et élargit cette mission à la définition d'une fonction de médiateur entre les élèves, le corps enseignant et les partenaires extérieurs. Elle soulève de ce fait de très nombreuses questions.

Premièrement, s'il s'agit bien d'un nouveau métier de médiateur scolaire, il est clair que la technicité requise et la complexité de cette tâche ne relèvent pas du cadre des emplois de service.

Deuxièmement, pourquoi ne pas associer à cette réflexion les différents partenaires concernés et les structures déjà existantes ? A savoir :

- les Groupes Opérationnels d'Action Locale pour la Sécurité (les G.O.A.L.S.) prévus par la circulaire du 27 mai 1992 qui réunissent des représentants des établissements scolaires et des services sociaux, des Inspecteurs de Police ou des îlotiers, un substitut de justice et le coordinateur de la Z.E.P. le cas échéant,

- mais aussi les Comités d'Environnement Social créés par la circulaire du 22 octobre 1990 et dont le rôle est justement de recueillir l'information, d'organiser la prévention et des actions de médiations à propos des difficultés rencontrées autour des collèges, comme les violences, les comportements délinquants et la toxicomanie.

Pourquoi également ne pas faire appel au niveau de l'Académie au GASPARG (Groupe Académique de Soutien et de Prévention pour les Adolescents à Risques), structure exemplaire dont l'expérience est reconnue nationalement ?

Vous le voyez, beaucoup de questions qui auraient mérité un réel travail préalable en Commission et qui laissent à penser que, faute d'avoir réellement effectué un travail municipal solide avec les élus en charge de l'éducation, de la toxicomanie, des quartiers concernés, et faute d'une réelle concertation avec les partenaires du monde éducatif, vous préférez confier la mission à un organisme extérieur, sans que nous connaissions d'ailleurs les critères de choix.

Ce n'est pas notre conception de l'action municipale et de la démocratie municipale. La réflexion sur la médiation en milieu scolaire mérite d'être menée. Confier ce travail à un intervenant extérieur ne nous paraît pas être une bonne solution. Nous ne voterons pas cette délibération.

Monsieur le Maire - Monsieur de SAINTIGNON.

.../...

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, juste quelques minutes pour dire que ce dossier, naturellement, s'inscrit dans le débat précédent sur les emplois de service. Je ne reviens pas sur toutes les discussions que nous avons eues.

Nous avons, à Lille, la passion de l'emploi, et même quand on ne sait pas tout, on recherche toutes les poches d'emplois disponibles et on tente de regarder quelles sont les conditions de leur mise en oeuvre sur notre territoire.

C'est dans cet esprit que nous avons pensé que, dans l'environnement scolaire, un certain nombre d'emplois de proximité étaient susceptibles d'être mobilisés. Ce sujet, pour les raisons que vous avez évoquées de technicité et d'exigence en terme d'aptitudes et de qualification par rapport à l'objet, est très complexe, nous avons pensé que, pour éclairer le débat dont le Maire vient de parler et notamment celui que nous aurons sur le fond, il nous fallait bénéficier d'études concernant l'évaluation des besoins et concernant les exigences en terme de qualification et d'aptitudes requises pour ce type de poste.

C'est cette étude que nous avons commandée et qui nous permettra en effet d'associer - je vous rassure tout de suite, Madame- tous les partenaires, y compris GASPARD qui, sur ce sujet, évidemment, est important, à la réflexion sur ce point.

Je voulais aussi dire à mon ami CUCHEVAL, et j'espère ainsi le faire changer d'avis quant à sa décision de ne pas voter cette délibération, qu'il s'agit là d'un objectif de recensement des besoins qui permette, à partir d'un champ nouveau, de regarder comment on peut mettre en oeuvre et mobiliser de nouveaux emplois publics de qualité et qui correspondent à un besoin évident que bon nombre de nos partenaires nous ont signalé, et ceci, depuis longtemps.

Nous disposerons ainsi, pour les débats futurs et ceux qui s'engageront très prochainement sur le fond de cette question, d'un document important nous permettant de qualifier notre raisonnement et d'échanger ensemble nos possibilités en la matière.

Monsieur le Maire, je vous propose donc de confirmer cette délibération pour un dossier qui a été engagé avec le plus grand sérieux, dans une période dont on a dit tout à l'heure qu'elle n'était pas simple. Parce que nous ne voulions pas engager des actions sur un domaine qui n'était pas complètement déterminé, nous avons souhaité nous entourer des meilleurs conseils, ce qui nous permettra maintenant de débattre sur le fond.

Monsieur le Maire, je vous propose donc de confirmer cette délibération.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur de SAINTIGNON.

Je souhaite que le Conseil Municipal réponde à votre appel. Je crois, et c'est la conclusion que je peux apporter à ce débat que nous venons d'avoir, que la Municipalité est décidée à faire un effort vis-à-vis, en particulier, des jeunes qui sont en difficulté et qui n'ont pas de travail. Ce n'est pas rien que d'ouvrir la voie à 1 000 jeunes qui, entre parenthèses, ne sont pas seulement des jeunes n'ayant aucun bagage. Il y a des gens qui sont en difficulté et qui sont à bac+2 ou à bac+3 et, par conséquent, qui sont capables de remplir des missions qui sont parmi les plus délicates.

Mais le Conseil Municipal ne peut pas se transformer, au fur et à mesure des réunions de Conseil Municipal, en une espèce de chambre pédagogique qui va se mettre à discuter de tel emploi et de telle qualification. Il est parfaitement clair qu'il faut pour ces emplois de service des grandes orientations qui sont l'affaire du Conseil Municipal -et c'est le travail de la Commission qui va se réunir-. Une fois que le Conseil Municipal aura fixé ces grandes orientations, il faut qu'il mette en place un groupe qui suivra toutes ces activités, et il appartiendra à des spécialistes de discuter sur la pédagogie et l'adaptation.

.../...

On ne peut tout de même pas ouvrir une voie à 1 000 jeunes et leur offrir les emplois complètement subalternes qui viennent tout de suite à l'esprit. Il faut naturellement réfléchir un peu pour trouver toutes une panoplie de fonctions qui puissent les intéresser et leur donner l'impression qu'ils servent à quelque chose.

Voilà pourquoi nous avons un travail de pédagogie, un travail immense à remplir auprès d'eux.

On est coincé parce qu'il y a cet appel des jeunes avec leurs difficultés, et c'est vrai qu'on se substitue sans doute à l'Etat. Monsieur CUCHEVAL, vous avez sans doute raison. Mais si on prend votre raisonnement, sous prétexte que l'Etat ne donne pas de fonctionnaires pour la sécurité, allons-nous dire, nous, que nous ne faisons rien pour la sécurité ? Ce n'est pas possible. Evidemment, on fera des motions. On se réunira ici tous les mois pour faire une belle motion sur les insuffisances de l'Etat dans le domaine de la sécurité, ou dans tel ou tel domaine.

Tout en dénonçant les insuffisances parce qu'elles sont évidentes, la réalité, c'est qu'il y a des jeunes qui crèvent de ne pas avoir de travail ! Vous ne le sentez pas ? Vous ne l'avez pas senti pendant cette campagne électorale, de les voir désœuvrés, de les voir sans travail, de les voir tomber dans la drogue, de les voir ensuite voler pour avoir l'argent de leur drogue ? Des jeunes qui étaient sans qualification, ou des jeunes qui avaient quelquefois mené de brillantes études et qui n'ont pas trouvé d'emploi.

Eh bien, je considère que je suis aussi le Maire de ces jeunes-là, et je veux faire quelque chose pour eux ! Evidemment, qui pourrait penser que ce qu'on va faire va avoir la perfection de ce qui leur serait donné si les portes des entreprises s'ouvraient pour les prendre ? Ce serait la meilleure solution. Si, au niveau de la sécurité, on augmentait le nombre des gardiens de Police Nationale. Ce serait beaucoup mieux si, dans tous les secteurs, tout pouvait s'ouvrir de cette façon. Mais vous savez fort bien que ce n'est pas comme cela.

Par conséquent, devant leur détresse, nous essayons de les aider dans des emplois qui sont précaires - nous le savons -, d'une certaine façon des emplois de substitution. Mais j'espère que le Conseil Municipal de Lille, avec un esprit de création, avec un esprit inventif, va aller au-devant de ces jeunes pour permettre de leur donner, pendant un an ou deux ans, des emplois qui soient à la mesure de leur détresse qu'il nous faut surmonter et de l'enthousiasme que l'on doit aussi à la jeunesse.

J'espère que, ayant fait ce travail, des mesures viendront sur le plan national et qu'elles nous permettront de rentrer dans une normalité économique, dans une normalité de l'emploi, c'est-à-dire donnant du travail au plus grand nombre.

Je n'ai pas l'impression que, faisant cela, nous pouvons nous substituer aux meilleurs professionnels, que nous pouvons faire le mieux. Mais si déjà nous faisons le bien en répondant à leur détresse et en exprimant notre solidarité, ce serait déjà beaucoup.

Ceux qui sont d'accord pour approuver cette délibération le manifestent en levant la main :  
Les Membres de la Majorité à l'exception du Groupe Communiste.

Avis contraires : Le Groupe Communiste

Abstentions : Le Front National

Cette délibération est adoptée à la majorité.

(L'Intergroupe ne prend pas part au vote).

.../...

Chemise n° 15

INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

Rapporteur : Madame DAVIDT  
Adjoint au Maire

95/535 - Concours "Découvrez Lille" - Participation de la Ville.

Adopté.

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

95/536 - Palais Rameau - Travaux de réhabilitation et de mise en conformité - Appel d'offres ouvert.

95/537 - Salle des fêtes de Fives - Travaux de réhabilitation et de mise en conformité - Appel d'offres ouvert.

95/538 - Propriétés communales - Travaux d'entretien à effectuer de 1994 à 1996 - Lot n° 35 - Peinture et vitrerie - Substitution d'entreprise.

Merci, Monsieur le Maire. Quelques mots pour souligner que, dans les dossiers présentés au Conseil Municipal de ce jour, je sou mets à l'approbation de celui-ci le lancement du dossier d'appel d'offres devant permettre la rénovation de la Salle des Fêtes de Fives, rue de Lannoy. Cette salle est vétuste et pourtant elle est très utilisée par les habitants du quartier et par les associations.

Vous avez promis sa rénovation. Le projet a été retenu dans le cadre de la Politique de la Ville et bénéficie à ce titre d'une aide de l'Etat. Cette restauration, qui est très attendue par le quartier de Fives, pourrait être engagée en début d'année 1996.

Monsieur le Maire - Merci.

Tout le monde est d'accord ? Bien.

Adoptés.

Le Conseil Municipal n'est pas terminé. Tout à l'heure, nous avons lancé un dossier des Jeux Olympiques de 2004. Nous devrions terminer par des travaux pratiques. Monsieur ROUGERIE va aborder les problèmes de stationnement, et les possibilités que nous donnons dans ce domaine. On a l'impression que tous les Lillois ne sont pas encore au fait de toutes ces possibilités. On profite donc de ce Conseil Municipal pour donner une large information.

(présentation par Monsieur ROUGERIE de toutes les possibilités de stationnement dans la ville).

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Eh bien, après ces travaux pratiques, la séance est levée.

(séance levée à 20 heures).

